SERVICE DES EAUX DU COUSERANS

13 Route de Toulouse
09190 Saint – Lizier

Tel : 05 34 14 33 00

contact@eauxducouserans.com

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services

- Eau
- Assainissement Collectif
- Assainissement Autonome

2021

Application de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 et du Décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement

SOMMAIRE

PARTIE 1 : PRESENTATION DU SERVICE ***3***

PARTIE 2 : ALIMENTATION EN EAU POTABLE ***5***

A – LES INDICATEURS TECHNIQUES **5**

1 – PRODUCTION 5

1.1 LA TOURASSE 5

1.2 LAS TOUASSES 5

1.3 LADOUX 5

1.4 RILLE 5

1.5 SENGOUAGNEICH 6

1.6 AUTRES RESSOURCES 7

1.7 VOLUMES PRODUITS 9

2 – LA DISTRIBUTION 10

2.1 LE PARC DES RESERVOIRS 10

2.2 EVOLUTION DES VOLUMES 11

2.3 POPULATION ET BRANCHEMENT 15

2.4 RESEAUX 17

2.5 GESTION ABONNES 17

3- LA QUALITE 17

3.1 MESURES DE PREVENTION 17

3.2 TRAITEMENT DE L'EAU 18

3.3 SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE 19

3.4 BRANCHEMENTS EN PLOMB 20

3.5 PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 21

B – LES INDICATEURS FINANCIERS **23**

1 - LE PRIX DE L'EAU : 23

1.1 LA TARIFICATION 23

1.2 LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES 23

1.3 FACTURE TYPE POUR 120 M3 24

2 - LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS 24

2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION 24

2.2 LES TRAVAUX 24

2.3 LA DETTE 25

PARTIE 3 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF ***25***

A- LES INDICATEURS TECHNIQUES **25**

1- GENERALITES 25

2- ETAT DE L'ASSAINISSEMENT DANS LES COMMUNES 26

2.1 GESTION DES ABONNES 26

2.2 STATIONS DE TRAITEMENT ET COLLECTE 26

2.3 CAPACITE DE TRAITEMENT 30

2.4 EFFLUENTS TRAITES EN 2021 31

2.5 PRODUCTION DE BOUES 33

2.6 LE NOMBRE DE BRANCHEMENTS 34

B- LES INDICATEURS FINANCIERS 35
1 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT 35
1.1 LA TARIFICATION 35
1.2 LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES 35
1.3 FACTURE TYPE POUR 120 M3 35
2 - LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS 36
2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION 36
2.2 LES TRAVAUX 36
2.3 LA DETTE 37
PARTIE 4 : ASSAINISSEMENT AUTONOME ***38***
A – LES INDICATEURS TECHNIQUES 38
1- GENERALITES 38
2- LES ABONNES CONCERNES PAR CE SERVICE 39
3- LE CONTROLE DE CONCEPTION ET D'IMPLANTATION OU CCI 41
4- LE CONTROLE DE BONNE EXECUTION OU CBE 43
45
5 - LE CONTROLE PERIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN 46
6 – BILAN DES ACTIONS DE SENSIBILISATION, INFORMATION/COMMUNICATION 50
7 - ACTIVITE ANNEXE : INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME 51
B – LES INDICATEURS FINANCIERS 53
PARTIE 5 : LES EVOLUTIONS DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE TERRITORIAL *Erreur ! Signet non défini.*
PARTIE 6 : CONCLUSION ***54***
EAU POTABLE 54
ASSAINISSEMENT COLLECTIF 55
ASSAINISSEMENT AUTONOME 56
CONCLUSION GENERALE 58
ANNEXE N° 1 : Comparaison entre les tarifs du Service et les tarifs moyens en France 59
ANNEXE N° 2 : Factures types pour une consommation de 120 m^3 : service de l'eau 59
ANNEXE N° 3 : Factures types pour une consommation de 120 m3 : eau + assainissement 60
ANNEXE N° 4 : Etat de la dette 2021 – service de l'eau potable 61
ANNEXE N° 5 : Etat de la dette 2021 – service de l'assainissement 62
ANNEXE N° 6 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1) 63
ANNEXE N° 7 Indice d'avancement de la protection de la ressource (P108.3) 67

PARTIE 1 : PRESENTATION DU SERVICE

Le Service des Eaux du Couserans a été créé le 1er Janvier 2018 au sein de la Communauté de communes Couserans-Pyrénées.

Le Service des Eaux du Couserans rassemble à ce jour 51 communes regroupant au total 22 200 habitants.

Il a été fondé sur les bases du Syndicat des Eaux du Couserans qui a une longue histoire.

Le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Couserans a été créé en 1948 pour assurer la desserte en eau des communes du Bas-Couserans qui étaient alors sans eau.

Il ne comprenait à l'origine qu'une quinzaine de communes et avait pour seul objectif la construction et l'exploitation d'un réseau d'adduction et de distribution d'eau potable.

Plusieurs communes ont ensuite rejoint le Syndicat.

En 1978, le Syndicat des Eaux a étendu ses compétences à l'assainissement collectif en prenant en compte la collecte et le traitement des eaux usées.

Depuis début 2018, le Syndicat des Eaux a intégré la Communauté de Communes Couserans Pyrénées. Il est devenu un service en tant que tel de cette communauté de communes, désormais appelé Service des eaux du Couserans.

Lors des prises de compétences Eau et Assainissement par la communauté de communes en Janvier 2018, 11 communes ont également rejoint le service.

Le nombre d'abonnés au service de l'eau potable, desservis sur l'ensemble des communes est de l'ordre de **15 000 abonnés**. La consommation annuelle est d'environ **1 400 000 m³**.

Il couvre des zones de montagnes, des zones urbanisées et des zones rurales.

Il comporte d'une part un grand réseau structurant alimenté par **5 grandes ressources** (Ladoux, Las Touasses, Rille, La Tourasse, Sengouagneich) équipées de stations de traitement. L'eau est ensuite acheminée par **280 km de réseau d'adduction haute pression qui alimentent des réservoirs** d'où elle repart ensuite en distribution.

Ces différents réseaux d'adduction sont interconnectés entre eux en plusieurs points, permettant ainsi de garantir la continuité de l'approvisionnement en eau pour une grande partie de la population.

D'autre part, le Service des Eaux du Couserans gère des réseaux qui alimentent des **villages et hameaux dans le secteur montagne et piémont**.

Au total, Le Service des Eaux du Couserans est alimenté par **108 captages**.

Le réseau d'adduction et de distribution d'eau potable représente un linéaire total d'environ **1100 km conçus autour de 204 cuves et réservoirs.**

Les eaux usées collectées sont traitées sur 16 stations d'épuration, situées à Saint Lizier, Caumont, Bethmale, Prat, Montjoie, Moulis, Sainte Croix-Volvestre, Fabas, Rimont, Soueix, Lacave, Sentein, Massat, Cescau et Antras. La capacité globale de traitement est de 25 130 équivalents habitants.

Le linéaire total est estimé à 180 km de réseau d'assainissement. Le Service des Eaux est doté d'un schéma directeur d'assainissement à l'échelle intercommunale dont l'objectif est de hiérarchiser les travaux à engager pour faire face aux défauts constatés et aux évolutions futures.

Depuis le 1er janvier 2005, le contrôle des installations d'assainissement autonome est assuré par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) dont est doté le Service des Eaux du Couserans. **Ce service concerne environ 7800 habitations.**

Le Service des Eaux du Couserans assure en régie la gestion des services de l'eau et de l'assainissement avec un **effectif de 39 personnes au 31/12/2021.**

Ces 3 services à caractère industriel et commercial font l'objet de comptabilités séparées, **le coût de chaque service étant supporté par les usagers du service**, par l'intermédiaire des factures d'eau et d'assainissement.

L'accueil du public s'effectue dans nos bureaux au 13, route de Toulouse à Saint-Lizier :

du lundi au vendredi, de 7 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

Tel : 05 34 14 33 00 Mail : contact@eauxducouserans.com

Un service d'astreinte permet de répondre à toutes les urgences, sept jours sur sept et 24 h sur 24, sur simple appel téléphonique au **05 34 14 33 00.**

Le service dispose aussi d'un site internet intégré à celui de la communauté de communes, sur lequel il est possible d'accéder à un grand nombre d'informations, de procédures et de formulaires.

PARTIE 2 : ALIMENTATION EN EAU POTABLE

A – LES INDICATEURS TECHNIQUES

1 – PRODUCTION

1.1 LA TOURASSE

Le captage qui alimente le réseau de la Tourasse est situé à 450 m d'altitude sur la commune de Lacourt.

La station de traitement est située un peu plus en aval à 445 m d'altitude. Elle a fait l'objet d'une réhabilitation en 2015. Sa capacité nominale est de 50l/s (3.600 m3/j). La production annuelle est de l'ordre de 500 000 m3. La filière de traitement comprend une filtration sur sable, une remise à l'équilibre calco-carbonique et une désinfection au bioxyde de chlore.

Le réseau d'adduction, long de 5,124 km, dessert l'essentiel de la commune de Saint-Girons (partie basse) par l'intermédiaire du réservoir du « Foirail ».

1.2 LAS TOUASSES

Cette ressource est alimentée par sept captages qui regroupent treize sources situées en forêt de Calamane sur la commune de Rivèrenert.

La station de traitement, implantée sur la commune de Rivèrenert, est située à 683 m d'altitude. Elle fut construite en 1956 et rénovée en 2010. Sa capacité nominale de production est de 12 l/s (860 m3/j). Sa production annuelle est de 200 000 m3. Le traitement est composé d'une filtration et d'une désinfection au chlore gazeux.

Ce réseau d'adduction qui s'étend sur 11,750 km dessert les communes de Rivèrenert, Lacourt, Encourtiech, Eycheil (partie), Saint-Girons (secteur de Beauregard notamment via le réservoir de Mis). Ce réseau peut secourir le réseau de La Tourasse à partir du réservoir de Mis. Il est lui-même interconnecté au réseau de Sengouagneich qui le renforce en amont du réservoir de Mis.

1.3 LADOUX

L'ouvrage de captage est situé à 498,5 m d'altitude, sur la commune de Rivèrenert. L'usine de traitement est localisée à proximité de la source. La première station a été construite en 1956.

La nouvelle usine de traitement d'eau a été inaugurée en 2017. La capacité nominale de production est de 150 m3/h. Le procédé de traitement est constitué d'une filtration sable, asservi à une coagulation, une correction du pH pour améliorer l'équilibre calco-carbonique et une désinfection au bioxyde de chlore.

Ce réseau d'adduction de 47,171 km dessert les réservoirs d'Eycheil, Lédar, Rozes, Saint-Lizier, Lorp, Plagnoulas, Caumont, Taurignan-Castet, Mercenac, Peluhau, Feuillerat, Lassalle, Prat et Lacave. Il alimente la zone industrielle de Lorp-Sentaraille où sont regroupés de nombreux gros consommateurs. Il est renforcé par le réseau d'adduction de Sengouagneich au niveau de la zone industrielle.

1.4 RILLE

Cette ressource est alimentée par six ouvrages de captage sur des ruisseaux de montagne situés en forêt domaniale de Bellissens sur la commune d'Esplas de Sérou.

L'ancienne station datant de 1963 a été reconstruite en totalité au cours de l'année 2005 sur le même site de la commune d'Esplas de Sérou, à 910 m d'altitude. La capacité nominale de traitement est de 80m3/h soit 1 600 m3/j. La filière de traitement de l'eau comprend un décanteur lamellaire avec ajout de

floculant, un filtre à sable avec neutralisation à la Neutralite et CO2, une mise à l'équilibre par injection de carbonate de sodium et une désinfection au chlore gazeux.

Ce réseau de 67,489 km de long dessert les communes de Rimont, Lescure, Clermont, Montesquieu Avantes, Contrazy, Mérigon, Mauvezin de Sainte-Croix et pour partie les communes de Sainte-Croix Volvestre et Montardit. Il alimente également certains secteurs limitrophes, notamment sur le Volvestre.

Dans le secteur de Montardit, une interconnexion avec le réseau de Sengouagneich permet un renforcement en aval du réservoir de Sarrailles.

1.5 SENGOUAGNEICH

Trois captages d'eau superficielle, situés entre 800 et 900 m d'altitude, sur les communes d'Alos (Artiguenard, Escrabious) et Moulis (Remillassé) alimentent la station de traitement située à Sengouagneich sur la commune de Lacourt à 764 m d'altitude. Elle a été construite en 1974, agrandie en 1985 et a fait l'objet d'une première tranche de réhabilitation en 2007.

La station de traitement a une capacité nominale de 80 l/s (288 m3/h) soit 5 760 m3/j sur 20 h, ce qui constitue la plus importante unité de production du Couserans. La filière de traitement comporte un décanteur lamellaire avec ajout de floculant, une filtration sur sable et une désinfection au bioxyde de chlore.

Le réseau d'adduction, qui mesure 147,574 km de long, dessert les communes de Saint-Girons et Saint-Lizier (pour partie), Montégut, Montgauch, Cazavet, Gajan, Taurignan-Castet (pour partie), Taurignan-Vieux, Barjac, Bagert, Betchat, Cérizols, Escoulis, Bedeille, Tourtouse, Fabas, Sainte-Croix Volvestre, Lasserre, Montjoie et Montardit.

Il renforce également les réseaux d'adduction de :

- Las Touasses, en amont du réservoir de Mis à partir de Mandette,
- Rille, au niveau de Montardit à partir du réservoir de Lasserre,
- Ladoux, au niveau de Lorp à partir de la dérivation de Gajan (depuis 1997).

En 2019, la station a été dotée d'une tranche neuve avec décantation lamellaire et filtration sur sable. L'ancienne filière a fait l'objet d'une réhabilitation complète avec une reconversion des anciens filtres à sable en filtres à calcaire terrestre.

1.6 AUTRES RESSOURCES

Outre ces 5 grandes ressources, le Service des Eaux du Couserans exploite de nombreuses autres sources qui alimentent localement des abonnés sur les communes suivantes :

Alos 9 sources alimentent la plus grande partie de la commune, quelques ressources marginales restant privées.

Antras la commune est alimentée par une source transitant par un réservoir.

Arrien en Bethmale **3** sources alimentent la plus grande partie de la commune (Arrien, Villargein et Aret), 3 autres ressources alimentent des parties isolées de la commune dont Tournac.

Aucazein La commune dispose d'une source à la fontaine d'Allé qui renforce également 2 communes voisines.

Bethmale L'ensemble des abonnés est alimenté par la source de Tourm. Cette eau subit un traitement par filtration sur oxy-hydroxyde de fer pour répondre aux nouvelles normes sur l'arsenic et une désinfection au chlore.

Cescau La commune dispose d'une ressource, captée en 2 points, qui alimente le réservoir du village, qui lui-même est équipé d'une désinfection UV.

Engomer En 2021, 3 ressources alimentent la commune. La ressource principale d'Artigous est équipée d'un système de désinfection au chlore liquide.

Erp L'alimentation de la commune est organisée autour de 4 ressources. Le plus grand secteur (Serrelongue, Cap d'Erp, Vignau) est protégé par un système de désinfection au chlore liquide, les autres par des systèmes de diffuseurs.

Lacourt Le hameau d'Espou est alimenté par une source dont le captage a été réhabilité en 2017.

Massat La commune, qui se répartit en un centre bourg et de nombreux hameaux, est alimentée par 15 points de captages, représentant 10 UDI.
La vallée de Liers fait l'objet de travaux de restructuration en 2021.
Le projet structurant est de relier les secteurs Est et Ouest pour supprimer plusieurs ressources de mauvaise qualité, puis de converger vers le centre du Bourg.

Montagagne La commune dispose d'une ressource qui alimente toute la commune et qui renforce également une commune voisine.

Montels La commune dispose d'une ressource qui alimente le réservoir du village. Un système de mesure de turbidité en continu et de désinfection par UV garantit la qualité de l'eau.

Moulis La plus grande partie de la population (vallée du Lez) est alimentée par les sources de Galy et Just dont l'eau subit une stérilisation par chloration. Ce réseau est interconnecté par 2 points avec les grandes ressources du Service permettant un secours partiel de cette ressource. Le Service assure également la gestion de 7 autres sources qui alimentent des hameaux des secteurs de montagne.

Le Port La commune se décompose en 6 UDI équipées de 14 réservoirs.

Rivèrenert Outre la station de Las Touasses qu alimente une grande partie de la commune, 5 sources sont gérées par le Service des Eaux du Couserans.

Sentein La topographie de la commune impose un grand nombre de captages. Elle compte 18 captages, représentant 16 UDI, qui alimentent 18 réservoirs.

Soueix Le centre du village est alimenté par de l'eau qui provient de la commune de Seix. Les autres secteurs sont alimentés par des sources locales dont 6 ressources gérées par le Service des Eaux. La source qui alimente Rogalle fait l'objet d'une stérilisation par UV, de même que la source desservant le secteur d'Aurac.

1.7 VOLUMES PRODUITS

Les volumes d'eau produits en légère hausse sur les réseaux structurants, mais le diagnostic est variable selon les réseaux concernés.

	Ladoux	Las Touasses	Rille	La Tourasse	Sengouagneich	TOTAL en m^3
2003	940 900	190 778	423 030	974 100	1 417 690	3 946 498
2004	943 850	205 021	394 600	754 570	1 397 070	3 695 111
2005	826 770	178 503	454 330	710 570	1 171 270	3 341 443
2006	838 440	194 942	384 560	722 160	1 140 780	3 280 882
2007	784 880	205 204	377 360	779 830	1 159 680	3 306 954
2008	818 660	189 129	388 810	695 090	1 041 590	3 133 279
2009	900 240	207 662	413 890	668 871	852 850	3 043 513
2010	965 180	118 826	376 570	691 985	926 800	3 079 361
2011	884 780	194 486	355 200	567 378	822 211	2 824 055
2012	710 070	157 565	381 410	495 369	834 421	2 578 835
2013	722 820	171 781	395 920	528 826	836 667	2 656 014
2014	821 920	204 973	383 178	575 241	792 806	2 778 118
2015	811 720	185 759	347 920	577 734	900 330	2 823 463
2016	745 260	193 791	380 935	491 708	827 103	2 638 797
2017	782 500	165 821	379 930	491 744	832 022	2 652 017
2018	922 250	162 072	402 020	416 894	883 876	2 787 112
2019	997 417	155 128	362 560	431 988	906 030	2 853 123
2020	989 731	173 107	362 549	379 132	924 570	2 829 089
2021	1 039 372	155 451	305 566	352 843	867 250	2 720 482

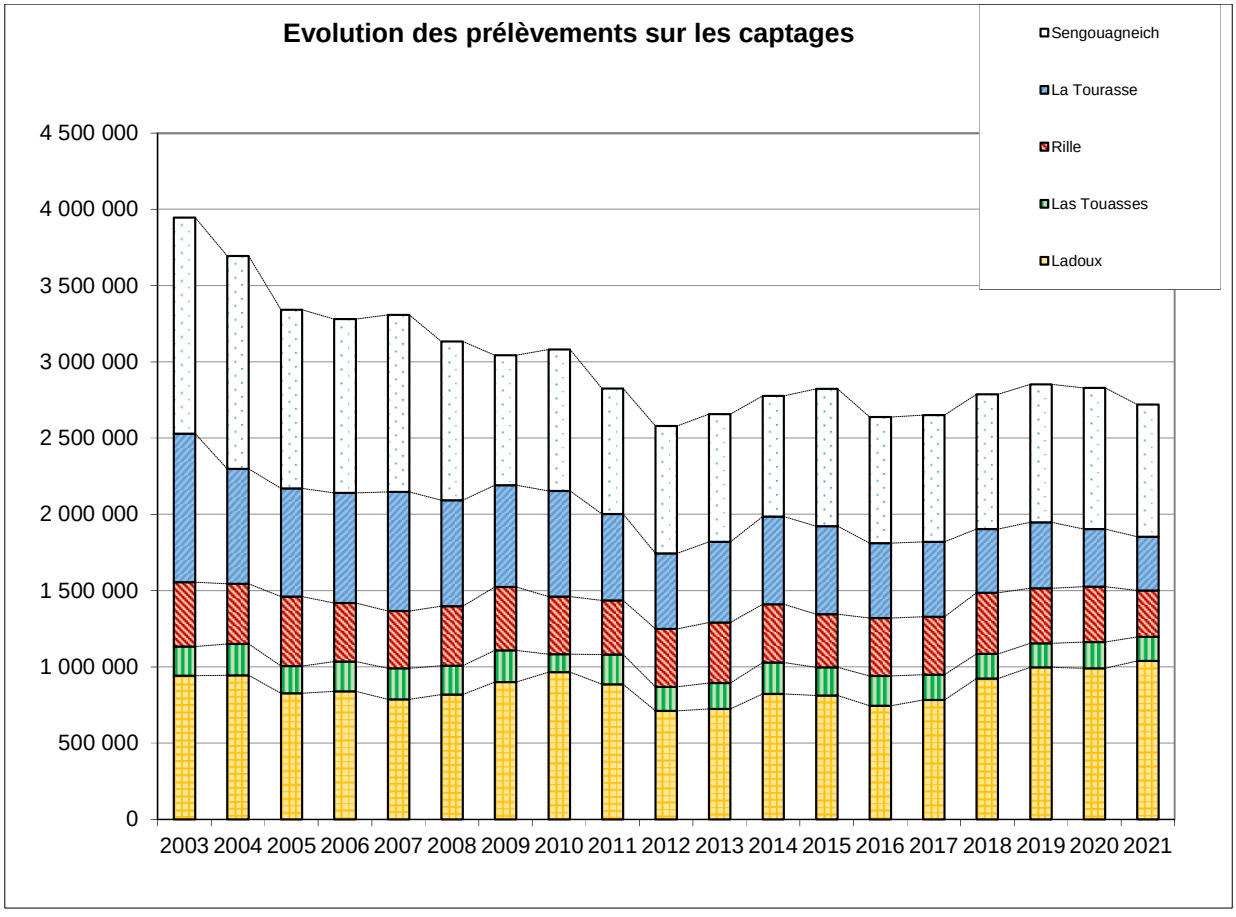

Hors de ces réseaux structurants, les volumes produits par les différents captages « hors réseaux structurants » sont estimés à 523 000 m3 sur 2021.

2 – LA DISTRIBUTION

2.1 LE PARC DES RESERVOIRS

Les réservoirs permettent d'assurer un approvisionnement régulier et constituent une réserve d'eau dans le cas où un incident viendrait endommager les conduites ou limiter la production.

Le Service des Eaux du Couserans compte des réservoirs et cuves répertoriés, répartis comme précisé dans le tableau ci-après.

Le réseau de La Tourasse ne possède qu'un seul réservoir mais d'un gros volume (1 460 m3). Le réseau de Sengouagneich possède quant à lui le parc de réservoirs le plus important, que ce soit en nombre ou en capacité. Ceci s'explique par son étendue.

Réseau	Nombre cuves et réservoirs
La Tourasse	1
Ladoux	14
Las Touasses	9
Sengouagneich	50
Rille	30
Moulis	11
Bethmale	1
Alos	12
Riverenert	2
Soueix	10
Lacourt	1
Lescure	1
Antras	1
Arrien	4
Aucazein	1
Cescau	1
Engomer	2
Erp	6
Massat	13
Montagagne	1
Montels	1
Le Port	14
Sentein	18
TOTAL	204

2.2 EVOLUTION DES VOLUMES

Les volumes produits, facturés et consommés sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	2018	2019	2020	2021
Volumes produits	*0*	*3 493 957*	*3 400 057*	*3 243 946*
Volumes achetés - Import	*46 000*	*48 955*	*123 767*	*144 936*
Volume distribué aux abonnés	*1 478 378*	*1 581 351*	*1 750 269*	*1 695 433*
Volumes vendus - Export	*192 997*	*270 395*	*242 616*	*281 017*
Total consommation	*1 671 375*	*1 851 746*	*1 992 885*	*1 976 450*
Volumes de services	*146 822*	*177 035*	*177 884*	*143 980*
Rendement brut	*3633,4%*	*52,3%*	*56,6%*	*58,3%*
Rendement net	*3952,6%*	*57,3%*	*61,6%*	*62,6%*

Indicateur P104.3 Rendement du réseau de distribution : Tableau ci-dessus

Indicateur P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau : 3.34 m3/km/j

Sur un plan local, l'année 2021 a été marquée par des températures supérieures aux normales des années précédentes +0.4°C sur la température moyenne constatée sur la période 1981-2010, tout en étant moins élevée que la moyenne de l'année 2020.
La pluviométrie sur la station météo de saint Girons, constatée à 848 mm sur l'année, est une valeur plus faible que la normale, avec un déficit en cumul sur l'année de 11%.
La recharge des aquifères en fin d'année 2021 était plutôt favorable.

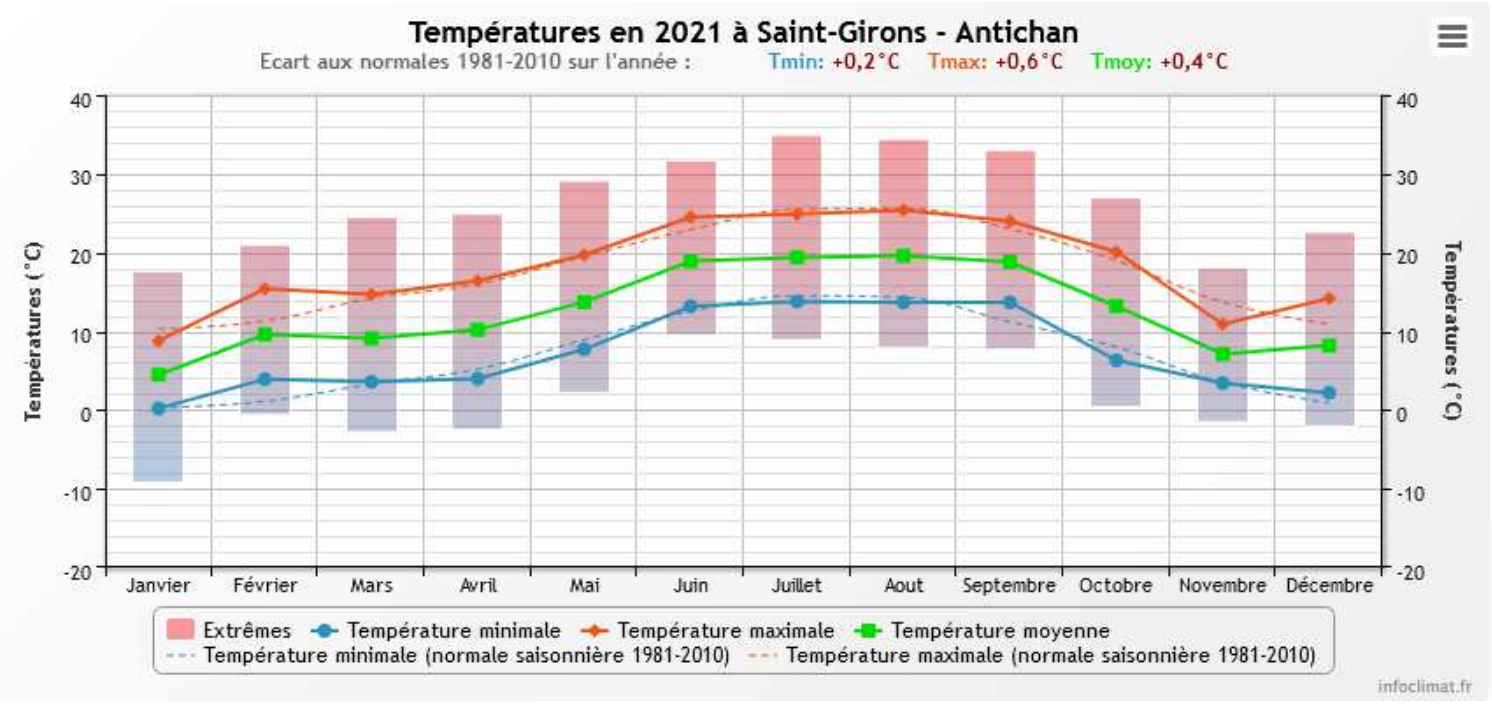
Températures en 2021 à Saint-Girons - Antichan
Ecart aux normales 1981-2010 sur l'année : Tmin: +0,2°C Tmax: +0,6°C Tmoy: +0,4°C
Températures (°C)
Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Aout Septembre Octobre Novembre Décembre
Extrêmes
Température minimale
Température maximale
Température moyenne
Température minimale (normale saisonnière 1981-2010)
Température maximale (normale saisonnière 1981-2010)
infoclimat.fr

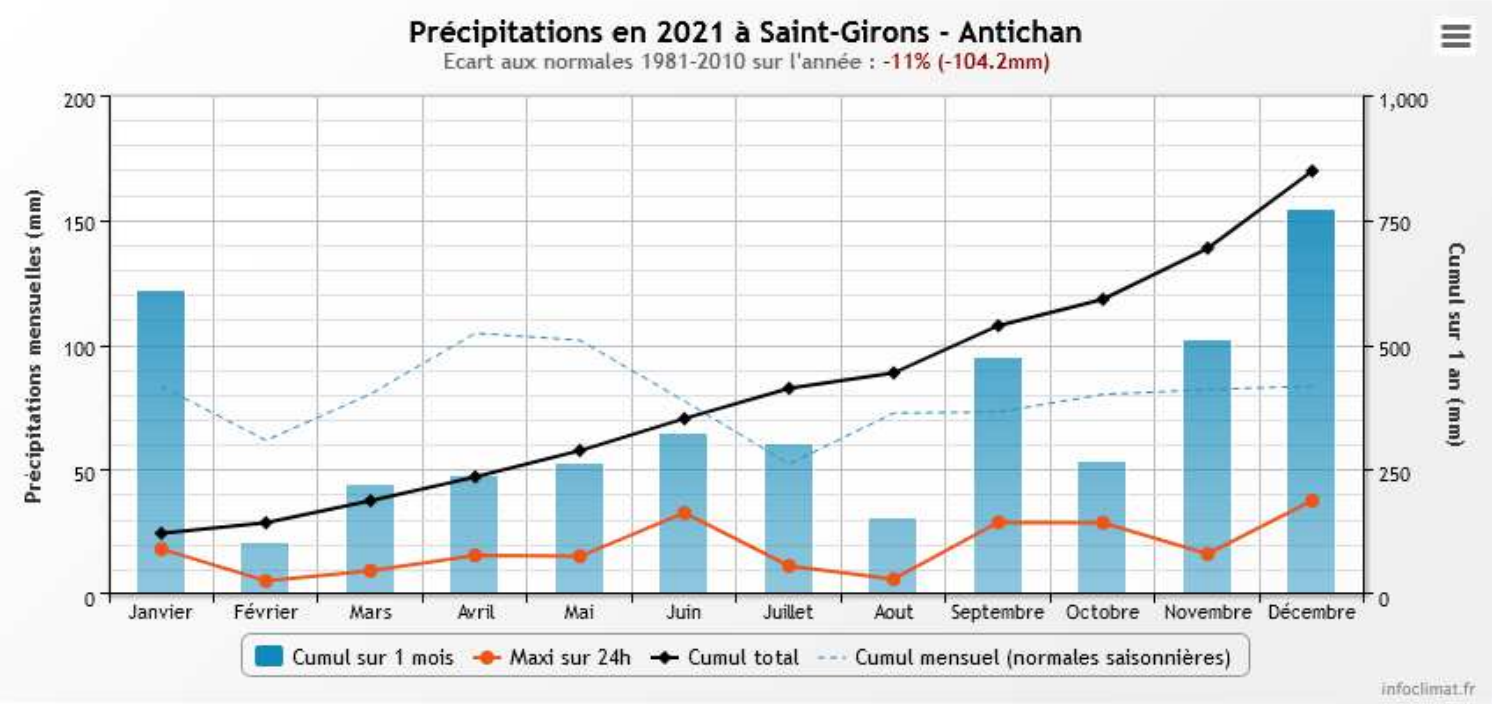
Précipitations en 2021 à Saint-Girons - Antichan
Ecart aux normales 1981-2010 sur l'année : -11% (-104.2mm)
Précipitations mensuelles (mm)
Cumul sur 1 an (mm)
Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Aout Septembre Octobre Novembre Décembre
Cumul sur 1 mois
Maxi sur 24h
Cumul total
Cumul mensuel (normales saisonnières)
infoclimat.fr

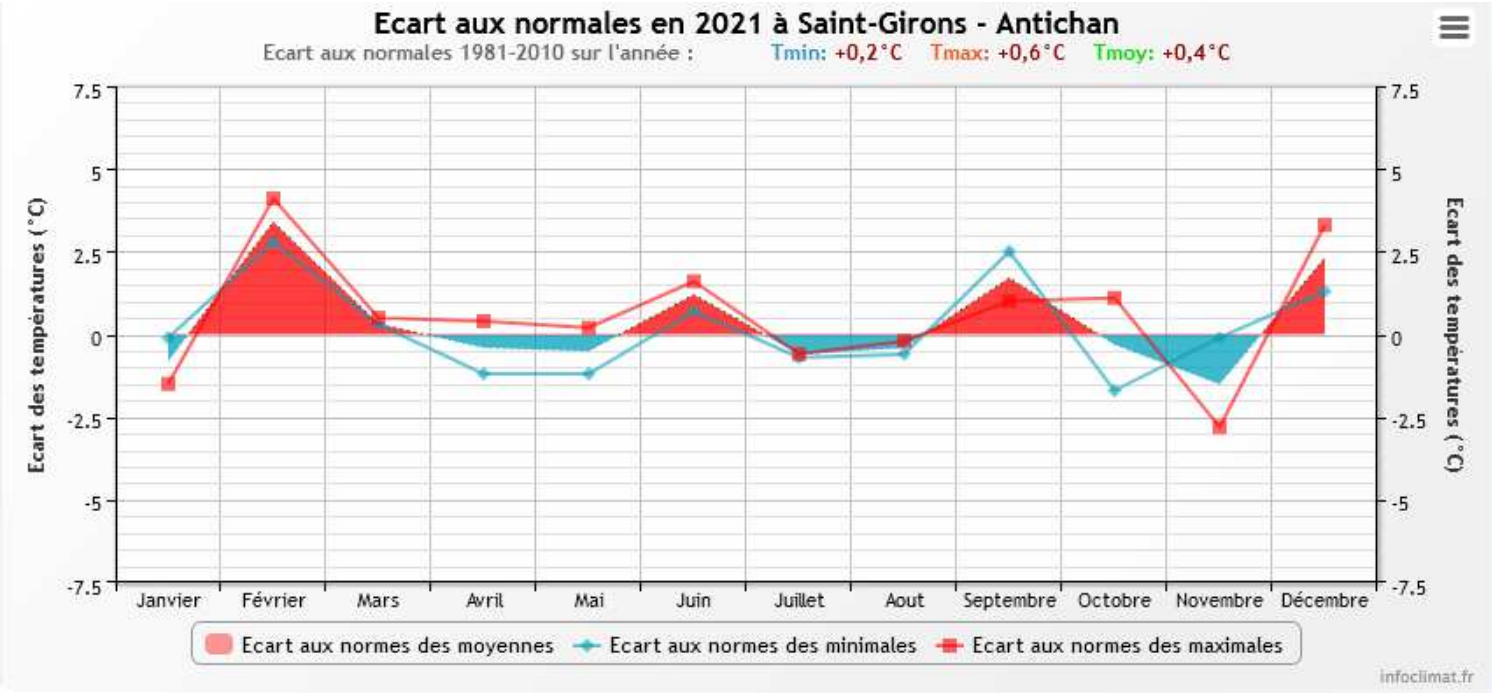

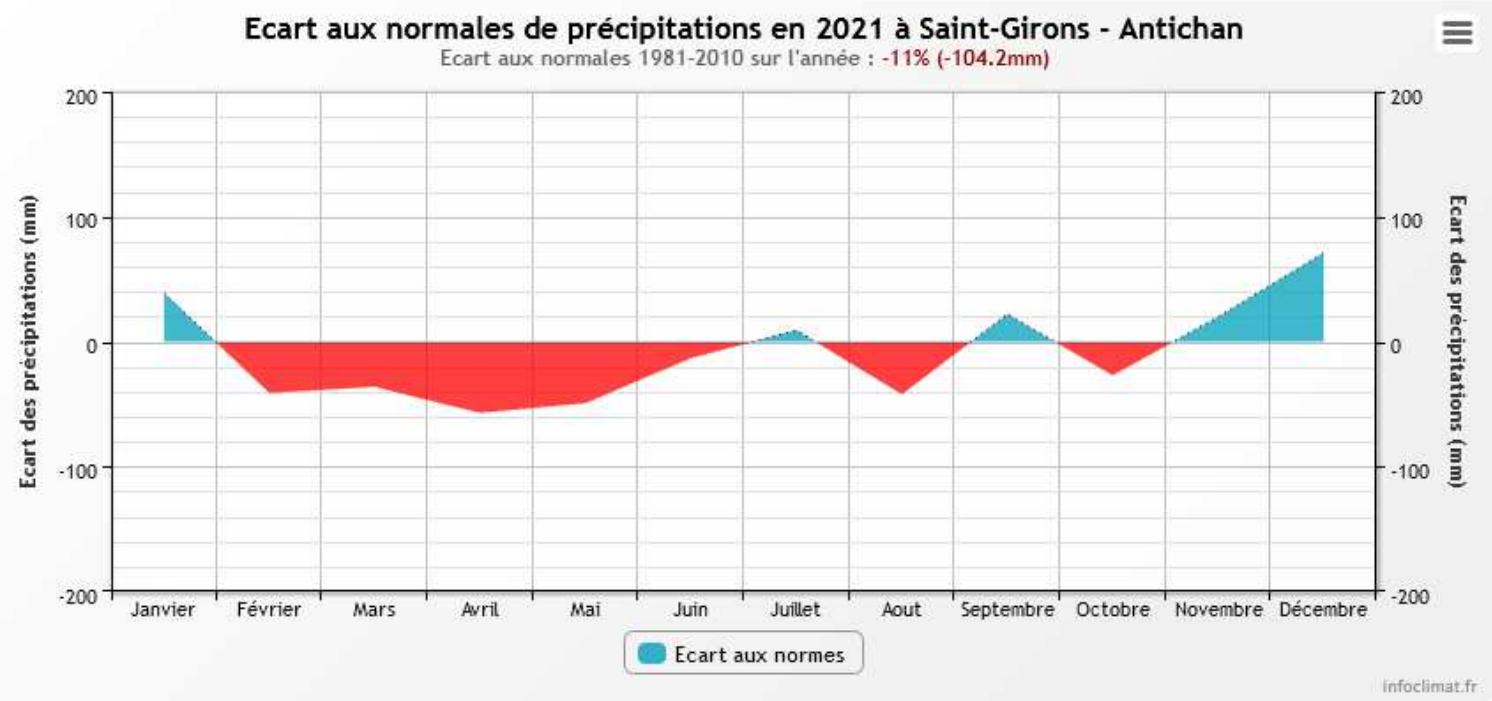

Les volumes consommés, sur des bases comparables, sont en hausse par rapport à l'année 2020, mais ces chiffres sont à considérer avec du recul.

En effet, la période COVID qui a débuté en Mars 2020 a eu 2 conséquences : Les personnes confinées ont eu des comportements de consommation différents avec plutôt une tendance à une consommation supérieure d'eau potable. Par ailleurs, la période COVID nous a contraint à établir des estimatifs pour l'année 2020 (limitation des contacts du releveur) et ces estimatifs sont souvent prudents, c'est –à-dire minorants. Aussi lorsque les relèves réelles ont pu être réalisées en 2021, il y a eu un effet « rattrapage » de cette sous-évaluation en 2020.

La tendance globale reste une tendance globale à la diminution de la consommation sur plusieurs années (de l'ordre de - 10% en 10 ans).

Les différences existantes entre les volumes produits, consommés et facturés, s'expliquent par :
- des dégrèvements induisant une différence entre volumes consommés et volumes facturés
- des volumes d'eau de service (purges, nettoyage réservoir….)
- des consommations non vendues (prise sur borne incendie, fontaines, lutte contre l'incendie,..)
- des sous-comptages sur les compteurs les plus anciens
- des fuites sur les réseaux.

Les volumes d'eau de service et de consommation non vendus apparaissent avec le rendement net où les volumes sont mesurés ou estimés, puis retirés du calcul du rendement net qui n'intègre que les volumes perdus sur les fuites et les volumes liés au sous-comptage des compteurs anciens.

Point particulier sur les fontaines :

Les fontaines sont pour une grande partie alimentées par le réseau d'eau potable notamment en zone de montagne. Les volumes consommés sur les fontaines sont pour la plupart non comptés. Ils marquent défavorablement le rendement du réseau, puisque ces volumes qui, cumulés sur une année, peuvent être très importants, sont uniquement estimés au niveau des volumes de service.

Par ailleurs la redevance prélèvement est appliquée à tous les volumes comptabilisés au niveau du prélèvement à la ressource, et le service paye donc la redevance sur les volumes qui s'écoulent au niveau des fontaines.

Or, ces fontaines peuvent représenter une grande importance (esthétique, culturelle….) pour les villages. Dans ce cadre très particulier, l'agence concède des dégrèvements sur la redevance prélèvement à condition de démontrer un certain nombre de critères liés à cet aspect dit patrimonial.

Sur ce double enjeu, il est souhaitable d'équiper les fontaines de compteurs d'eau pour ne pas pénaliser le rendement du réseau et d'établir des dossiers avec le concours des communes pour classer certaines fontaines dans les « fontaines patrimoniales ».

Le rendement de réseaux est un indicateur mettant en comparaison le volume produit et le volume consommé. Il reste un indicateur structurellement défavorable aux secteurs ayant peu de gros consommateurs et de longs linéaires de réseaux, ce qui est complètement notre cas.

Des efforts importants sont menés de manière continue pour rechercher et réparer les fuites qui peuvent apparaître sur nos quelques 1100 km de réseau.

Outre le suivi assuré par notre supervision et nos moyens de recherche de fuite, qu'il faut soutenir, la poursuite de l'amélioration du rendement de réseau passe par le renouvellement des canalisations les plus vétustes.

Le niveau de connaissance du réseau est de bon niveau et permet de cibler les meilleurs investissements.

Des travaux importants ont été menés depuis plusieurs années pour renouveler des canalisations, avec des travaux en régie et plusieurs marchés relatifs à des secteurs identifiés comme fuyards. L'effort s'est poursuivi en 2021.

Des travaux en régie ont permis de renouveler des réseaux (auxquels il convient de rajouter tous les branchements qui sont également renouvelés par la même occasion) et les différents marchés ont abouti à renouveler ou créer 7 000 ml de canalisations, mais aussi tous les branchements associés.

Par ailleurs, l'équipe en régie dédiée aux travaux neufs a produit l'essentiel des 799 000 €HT de travaux en régie réalisés en 2021. (Une partie des travaux en régie est aussi réalisée par les équipes d'exploitation du Service des Eaux).

Ces investissements représentent un effort important et ont un effet positif sur le rendement du réseau. Cependant, cet effort doit être poursuivi dans le temps pour faire face au vieillissement naturel du réseau.

En 2021, nous avons renouvelé 560 compteurs abonnés.

Le volume d'heures nécessaire à la réparation des fuites représente de manière stable l'équivalent de 1.5 temps plein en 2021.

57 fuites sur canalisations ont été réparées en 2021.

2.3 POPULATION ET BRANCHEMENT

Les informations relatives à la population, aux nombres d'abonnés et aux volumes consommés sont reproduites dans le tableau de la page suivante.

On peut constater sur beaucoup de communes un nombre de branchements important par rapport à la population, ce qui s'explique par la vocation touristique du territoire et le grand nombre de résidences secondaires.

Par ailleurs, des disparités importantes existent au niveau de la consommation d'eau en fonction de l'importance des activités touristiques, agricoles ou industrielles sur chaque commune.

On peut noter sur le Service la présence de plusieurs gros consommateurs :

- le Centre Hospitalier Ariège-Couserans
- les fromageries : FAUP, BAMALOU
- l'abattoir du Couserans
- PILEJE

Indicateur D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis : 22 214 habitants (données INSEE)

Outre les ouvertures ou fermetures de compteurs, 83 nouveaux branchements ont été créés en 2021.

Le tableau ci-dessous précise la répartition des abonnements et consommations sur l'ensemble des communes du Service des Eaux.

	totale	Abonnement eau			Volume eau		
COMMUNES	2019	2019	2020	2021	2019	2020	2021
ALOS	124	198	198	200	4 361	4 543	4 796
ANTRAS	72	74	70	73	1716	1547	2 844
ARRIEN	113	187	187	189			
AUCAZEIN	58	87	87	87	1661	2 941	5511
BAGERT	38	44	44	45	2 575	2 599	2 715
BARJAC	42	33	34	34	4 813	4 669	3 587
BEDEILLE	70	64	64	64	6 551	6 455	6 052
BETCHAT	355	260	260	261	23 988	24 463	25445
BETHMALE	93	189	192	194	13 376	13 027	12 607
DURBAN		21	21	21	1902	1925	2 405
CAUMONT	337	180	184	182	28 632	32 324	38 567
CAZAVET	207	172	174	175	11602	14 509	15355
CERIZOLS	149	105	104	104	14 951	17 227	16 864
CESCAU	146	138	134	134	39 586	18 800	32 042
CLERMONT	115	73	73	75	6 400	7 386	10 018
CONTRAZY	70	52	53	52	3 753	4 626	5657
ENCOURTIECH	94	70	70	72	4 660	5208	5406
ENGOMER	308	248	248	249	14 562	19 040	18 429
ERP	132	101	98	101			
ESPLAS DE SEROU		9	9	9	726	1015	1478
EYCHEIL	552	324	323	325	29 110	29 870	26 691
FABAS	353	206	206	210	21004	25 101	23 703
GAJAN	318	175	178	183	14 675	16 306	23 351
LA BASTIDE DU SALAT		7	7	8	928	951	1082
LACAVE	129	110	109	109	7447	7388	7271
LACOURT	197	233	231	232	7712	9 664	9 786
LAHITERE		2	2	2	120	131	128
LASSERRE	258	176	177	182	11813	12 870	15632
(LE) PORT	165	372	370	379			
LESCURE	516	301	301	307	37 100	43 891	40 866
LORP-SENTARAILLE	1526	800	809	814	108 305	107 087	115 200
MASSAT	719	797	816	836	40 532	34 769	41605
MAZEROLLES-DE-PRAT	106	57	57	56	4 877	4 978	5603
CROIX	46	29	29	30	3 007	2 639	2 962
MERCENAC	365	221	223	224	18 112	19 150	25988
MERIGON	115	75	77	40	7460	7864	8 117
MONTAGAGNE	81	40	40	79	2 143	2 739	3 964
MONTARDIT	211	137	139	137	12 744	13 840	13 495
MONTBERAUD		13	13	13	771	989	1204
BOCAGE		16	15	15	1057	937	1291
MONTEGUT	79	43	44	45	4 146	4 970	4 587
MONTELS	165	117	119	118	7241	10 519	13 451
MONTESQUIEU AVANTES	260	142	141	141	17 471	19 447	19 941
MONTGAUCH	125	86	86	86	7130	8 267	8 736
MONTJOIE	1055	666	674	684	60 023	61809	66 256
MONTSERON		3	3	3	319	620	956
MOULIS	769	643	651	653	38 205	41101	56 362
PRAT-BONREPAUX	880	519	520	530	41691	42 446	43 559
RIMONT	549	385	387	389	32 795	33 296	32 635
RIVERENERT	172	247	246	252	6 874	10 961	10 657
SAINT-GIRONS	6 819	3392	3394	3398	329 330	322 909	351353
SAINT-LIZIER	1396	819	819	827	138 555	131233	135 793
VOLVESTRE	636	432	431	432	33 157	34 629	35 506
SENTEIN	158	362	365	368	4 318	4 632	7017
SOUEIX	433	431	432	440	23 778	19 981	23 548
CASTET	160	114	113	115	6 689	6 664	9 659
TAURIGNAN-VIEUX	216	142	143	146	11573	12 450	17 394
TOURTOUSE	162	127	129	131	12 563	12 780	11564
Total	22 214	15066	15123	15260	1290 590	1302 182	1426 691

2.4 RESEAUX

Le linéaire de réseaux est mesuré comme suit :

253 304 ml de réseau d'adduction,
788 894 ml de réseau de distribution
33 795 ml de réseau d'eau brute
et une estimation de 60 000 ml de branchements.

Le Service des Eaux produit un effort important pour synthétiser toutes les données disponibles sur le système d'information géographique, pour en faire la « mémoire du Service des Eaux du Couserans».
Le gros avantage de cette démarche sur le SIG est de pouvoir accéder rapidement à des synthèses d'information sur une multitude de paramètres sur l'ensemble du réseau et des ouvrages.
L'objectif est d'améliorer encore nos choix d'investissement en constituant une aide à la décision sur les travaux.

Indicateur P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable : 110.

2.5 GESTION ABONNES

Notre Service a adhéré depuis plusieurs années au dispositif départemental du Fond Unique Habitat (FUH) qui gère les dossiers d'abonnés en difficulté de paiement.

Indicateur 101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis : 22 214 habitants

Indicateur P151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service : 5 jours

Indicateur P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service : 100%

Indicateur P109.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité : 0.008 €/m3

Indicateur P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées : 1.57 pour 1000 abonnés

En considérant les sommes impayées sur les factures émises en 2020, le taux d'impayés est de 3.50 % (Indicateur P154.0).

Indicateur P155.1 : Taux de réclamations : 0.59 pour 1000 abonnés

3- LA QUALITE

3.1 MESURES DE PREVENTION

L'établissement des périmètres de protection induit une procédure administrative lourde qui fait l'objet d'une mission confiée, avant 2004, aux services du Conseil Général dans le cadre de l'accord passé entre celui-ci et l'Agence de l'Eau et permettant le subventionnement à 80% du coût de la procédure.

A ce jour, les plus grosses ressources du Service des Eaux du Couserans, couvrant plus de 90 % de la population desservie, sont couvertes par un arrêté préfectoral.
Le Conseil Départemental ne pourra pas mener à sa fin le programme prévu. Le Service des Eaux du Couserans a donc poursuivi ce programme, notamment au travers de l'appel à projet « Qualité »

Voici les dates de signature des arrêtés préfectoraux portant autorisation de prélèvement et instaurant les servitudes de protection règlementaire :

Commune	Ressources / Station	Date de d'arrêté préfectoral DUP
Arrien	Calor	2-oct.-68
Arrien	Plat	19-juin-92
Antras	Bouscas	13-oct.-05
Cescau	Bigouret	16-févr.-06
Erp	Clausach	2-août-07
Erp	Fount de la Goute de la Mole	2-août-07
Erp	Les Clots (Lastes)	2-août-07
Moulis	Just et Galy	20-juil.-10
Riverenert	Ladoux	20-juil.-10
Lacourt	La Tourasse	8-déc.-10
Esplas de Serou	Rille	27-sept.-11
Riverenert	Las Touasses	14-nov.-11
Bethmale	Tourm	1-févr.-12
Alos / Moulis	Sengouagneich	9-févr.-12
Aucazein	Pla d'Allé	19-févr.-15
Alzen (Montagagne)	Goutte Rouge	9-mars-16

L'agence Régionale de Santé (ARS) préconise de développer les Plans de Gestion de la Sécurité sanitaire des Eaux (PGSSE).
Le principe du PGSSE est une approche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine. C'est ainsi une démarche préventive qui s'apparente au système de certification Qualité ISO.
Le Service des Eaux du Couserans s'est porté volontaire pour adhérer à ce dispositif.
Le choix retenu est de développer l'ensemble de la démarche sur 2 réseaux types (un grand réseau structurant et un réseau plus modeste en zone de montagne), pour ensuite le développer sur les autres réseaux.

3.2 TRAITEMENT DE L'EAU

Au niveau du Service, les cinq grands réseaux structurants délivrent plus de 86 % de l'eau distribuée. Ils disposent chacun d'une chaîne de traitement efficace et produisent de l'eau de bonne qualité. Depuis plusieurs années, le Service des Eaux a engagé la rénovation de ses installations de traitement principales.

Ainsi Rille a été reconstruite en 2006. Las Touasses a fait l'objet d'une profonde réhabilitation en 2009. La Tourasse a été rénovée en 2014.

Les travaux pour la reconstruction de la station de Ladoux ont débuté en 2015 et ont été achevés en 2017.

La station de Sengouagneich a fait l'objet d'un marché de réhabilitation. Les travaux de génie civil de la première tranche se sont déroulés en 2016 et les travaux d'équipements (appareillages électromécaniques, tuyauterie, électricité, automatisme) ont débuté en 2017. Ces travaux sont menés en maintenant la continuité de service sur l'ancienne station. La première tranche est opérationnelle depuis 2019.

La seconde tranche consiste notamment à convertir les filtres à sable existants en filtres à calcaire terrestre.

Les travaux de la seconde tranche ont été lancés lorsque la première tranche a été validée en fonctionnement (2019).

Sur les autres ressources, de petites tailles, les difficultés essentielles proviennent de la bactériologie. Plusieurs font l'objet d'un traitement plus simple, soit par désinfection U.V, soit par injection de chlore liquide ou gazeux, soit encore par la mise en place de diffuseur de chlore sous forme solide qui s'est révélée particulièrement efficace, même si cela reste un traitement palliatif.

Les prochaines améliorations seront apportées par des travaux sur les captages ou bien la rationalisation des ressources, en éliminant les ressources présentant les plus grands défauts et raccorder les hameaux correspondants sur des ressources fiables, tant en qualité qu'en quantité. Cet investissement mènera à terme aussi à des économies, avec des moins-values liées à une réduction du nombre d'analyses de contrôle sanitaire.

Sur ce thème en particulier, l'Agence de l'Eau a lancé en 2017 un appel à projets relatif à la qualité qui prend en compte ce type de travaux de réhabilitation et /ou rationalisation. Le Syndicat des Eaux du Couserans, ainsi que plusieurs communes parmi les 11 qui ont rejoint le service en régie de la communauté de communes Couserans-Pyrénées, avaient élaboré les dossiers relatifs à l'appel à projets « Qualité ».

La quasi intégralité des dossiers présentés ont été retenus et bénéficient de 80 % de subventions, ce qui qui va permettre de résoudre bon nombre de situations de ressources isolées exposées aux contaminations bactériologiques. Il restera cependant à traiter le cas des ressources sur les communes qui n'ont pas choisi de réaliser cette démarche.

Enfin, le Décret du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, applicable en 2004, a abaissé la limite de qualité pour l'Arsenic de 50 à 10µg/l. L'eau brute de la source de Tourm qui dessert la commune de Bethmale présente une teneur en Arsenic d'environ 30µg/l. Un traitement a donc été mis en place fin 2005 pour éliminer l'Arsenic et respecter les nouvelles normes. L'installation nécessite cependant de renouveler régulièrement la charge de matériau filtrant GEH (2008, 2010, 2014 et 2019). Une réflexion sur ce paramètre sera à mener sur certains captages des communes d'Arrien et de Le Port. Sur ce dernier cas, un mélange de différents captages avec de faible concentration d'Arsenic a permis de distribuer une eau respectant le seuil de limite de qualité.

3.3 SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Pour vérifier la potabilité de l'eau conformément au Code de la Santé Publique, sa qualité est régulièrement contrôlée afin de fournir une eau bactériologiquement saine, limpide et incolore, ayant des qualités organoleptiques satisfaisantes pour le consommateur. Les services de l'ARS (Agence Régionale de Santé) procèdent régulièrement au contrôle réglementaire des eaux produites et distribuées.

Les résultats synthétiques de la campagne d'analyses 2021 figurent dans le tableau récapitulatif en annexe n°6.

Le nombre total d'analyses est important en intégrant les nombreuses petites ressources désormais gérées par le Service.

Sur les **531 analyses effectuées par l'ARS pour les paramètres bactériologiques** sur l'eau distribuée, 506 analyses sont conformes aux normes, soit 95.10% (en amélioration de de de 2.5 points par rapport à 2020).

25 analyses sont non conformes pour des raisons de contamination bactériologique. Les petites ressources sont à l'origine de ces non-conformités. L'amélioration est nette entre 2020 et 2021.

Les petites ressources de qualité médiocre devront faire l'objet de rationalisation (raccordement à une ressource de meilleure qualité) ou de traitement palliatif.

Les analyses sur les paramètres physico-chimiques ont été maintenues à un très bon niveau (98.9% de conformité).

Par ailleurs, la démarche de protection des captages doit être poursuivie. Le programme de rationalisation et de réhabilitation engagé sur ces réseaux, ainsi que les efforts sur le nettoyage des réservoirs, permettront de maintenir une bonne qualité de l'eau distribuée et de la faire progresser.

3.4 BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le décret du 20 décembre 2001 a induit la baisse progressive de la norme sur le plomb pour atteindre 10 g/l en décembre 2015.

Aussi, le Service des Eaux a procédé au recensement des branchements en plomb sur son territoire. Un nombre assez important, proche de 1200 branchements en plomb, a été répertorié. Toutefois ces derniers sont essentiellement situés sur les ressources avec les eaux les moins agressives.

Le Service a réalisé, en 2021, 30 renouvellements de branchements en plomb à l'occasion de réparations de fuites ou de modifications de branchement, mais surtout à l'occasion des travaux sur l'avenue Foch à Saint Girons.

Il convient de noter que le renouvellement des branchements en plomb est réalisé à titre préventif. L'existence de plomb n'implique pas nécessairement une non-conformité sur le paramètre. Toutefois, étant donné l'abaissement des seuils, il convient de poursuivre le programme de remplacement des branchements en plomb.

3.5 PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Le programme pluriannuel prévoit de traiter les différents thèmes que sont :

- Protection des ressources en eau
- Amélioration de la qualité de l'eau distribuée vis à vis de sa conformité aux normes de potabilité
- Amélioration de la desserte en eau
- Suivi et amélioration du rendement
- Pérennité des ouvrages de stockage et transfert

La procédure de mise en conformité des périmètres de protection des captages a été engagée sur la totalité des ressources gérées par le Service et le dossier d'enquête publique est finalisé pour les principales ressources, avec la signature des arrêtés préfectoraux.

Les projets majeurs en 2021 ont repris ces thèmes :

Comme indiqué précédemment l'Agence de l'Eau Adour Garonne a émis un appel à projets relatifs à la qualité. Le Service (ainsi que plusieurs communes avant la prise de compétences) a postulé à cet appel à projets.

Les travaux sur le réseau sont suivis et orientés grâce à notre SIG (Système d'Information Géographique) et à notre supervision qui sont des outils d'aide à la décision, afin d'orienter au mieux nos actions.

Notre réseau a été posé principalement dans les années 50-60-70. Un renouvellement plus important du réseau pourra mener à un meilleur maintien du patrimoine du Service et à des économies sur la production d'eau potable perdue par l'intermédiaire des fuites, mais aussi à des économies sur les interventions de réparations de fuites.

Le tableau suivant présente la répartition des périodes de poses de nos réseaux (NB : Une incertitude subsiste sur la période de pose d'une petite partie de notre patrimoine, inférieure à 5%)

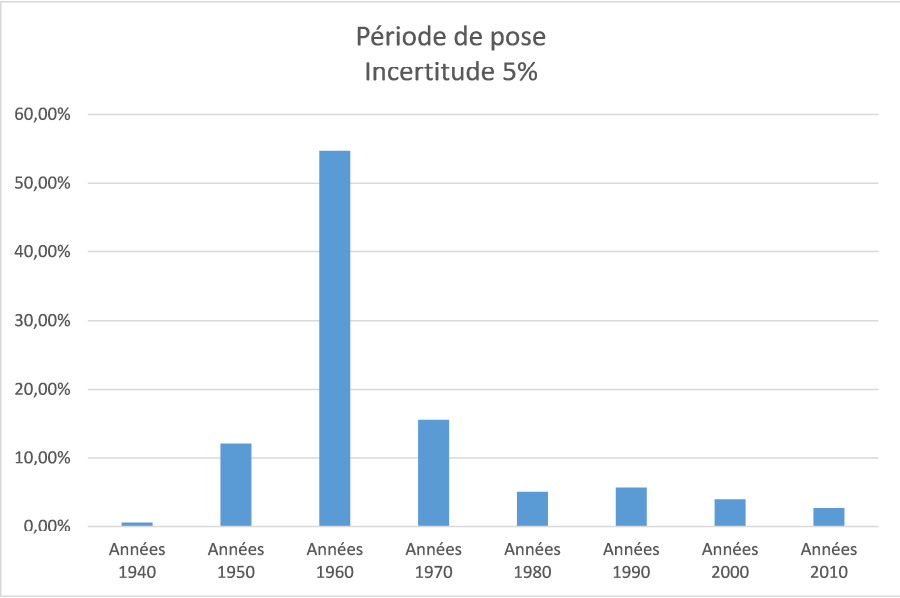

Notre programme de renouvellement de réseaux cible tout d'abord les secteurs fuyards par ordre de priorité, en prenant en compte l'historique des fuites et les informations sur les débits de fuites par secteur.

Ce programme vise ensuite le renouvellement des réseaux engendrant des problèmes de qualité et enfin, il va aussi intégrer les opportunités de travaux liées à une coordination avant des travaux de voirie ou de pose d'autres réseaux.

Pour accéder à l'objectif d'une augmentation du renouvellement de réseau, l'organisation des équipes du Service a été repensée avec notamment la création d'une équipe travaux neufs.

La somme du linéaire renouvelé en 2021 représente 7 000 ml (total dans lequel ne sont pas comptés les linéaires liés aux branchements que nous renouvelons également par la même occasion) soit 0.63 % de taux de renouvellement réseau et 1.32 % sur une période de 5 ans. Ce linéaire a été réalisé par nos équipes en régie et par des entreprises via différents marchés. Un grand travail de maîtrise d'œuvre de préparation et de suivi de chantier a été produit par notre équipe en régie en 2021.

Les travaux ont notamment concernés les secteurs de : Lescure, Moulis, Saint Girons, Massat, Lacourt, Engomer, Montagagne, Prat-Bonrepaux, Taurignan Castet.

B – LES INDICATEURS FINANCIERS

1 - LE PRIX DE L'EAU :

1.1 LA TARIFICATION

Sur les communes historiques du Syndicat des Eaux du Couserans, il est appliqué un tarif binomial qui comprend :

- *une part fixe :* l'abonnement pour l'accès au service, soit **79,00 €/an HT en 2021**.
- *une part variable :* proportionnelle à la consommation d'eau, soit **1.04 €/m3 HT en 2021.**

Les tarifs (part fixe et part variable), appliqués de façon identique pour tous les usagers, étaient fixés annuellement par le Conseil Communautaire en fin d'année pour s'appliquer à la facturation de l'année suivante. Les recettes provenant des ventes sont évaluées pour permettre de couvrir les charges du service et assurer l'équilibre du budget.

Sur les communes intégrées au 1er Janvier 2018, les tarifs sont hétéroclites. L'orientation est de converger vers un tarif unique, en lissant cette évolution sur 4 à 5 ans.

Tarifs communes nouvellement intégrées		
	Abonnement	Consommation
ANTRAS	44 € HT/An	0,55 € HT/m3
ARRIEN EN BETHMALE	110 € HT/An	
AUCAZEIN	90 € HT/An	0,34 € HT/m3
CESCAU	79 € HT/An	0,61 € HT/m3
ENGOMER	79 € HT/An	1,04 € HT/m3
ERP	152 € HT/An	
MASSAT	79 € HT/An	1,04 € HT/m3
MASSAT AGRICULTEUR	79 € HT/An	0,60 € HT/m3
MASSAT CAMPING	79 € HT/An	0,70 € HT/m3
MASSAT COMMERCE DE BOUCHE	79 € HT/An	0,70 € HT/m3
MONTAGAGNE	79 € HT/An	0,61 € HT/m3
MONTELS	79 € HT/An	0,61 € HT/m3
LE PORT	110 € HT/An	
SENTEIN Village	93 € HT/An	0,49 € HT/m3
SENTEIN Hameau	152,00 € HT/An	
SENTEIN Bergerie	152,00 € HT/An	

Tarifs communes nouvellement intégrées		
	Abonnement	Consommation
ANTRAS	36 € HT/An	0,46 € HT/m3
CESCAU	68 € HT/An	0,93 € HT/m3
MASSAT	68 € HT/An	0,93 € HT/m3
SENTEIN	54 € HT/An	0,70 € HT/m3

1.2 LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES

- *La redevance "Préservation des ressources naturelles"* de l'Agence de l'Eau est fonction des volumes prélevés dans le milieu naturel (**0,160 €/m3 en 2021)**
- *La redevance Pollution* de l'Agence de l'Eau calculée en fonction de la pollution émise par les agglomérations, elle s'élève à **0.330 €/m3**

- *La TVA* : Une TVA de 5,5% s'applique sur la tarification de l'eau et les prélèvements obligatoires.

1.3 FACTURE TYPE POUR 120 M3

Indicateur D102.0 : Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 : 2.31 €TTC/m3

Le coût global pour une consommation de 120 m3 est détaillé en annexe n°2.
Il atteint pour l'année et une consommation de référence de 120 m3 : 277.04 €TTC

2 - LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation portées au Compte Administratif 2019 s'élèvent à 5.428.506,73 € dont 4.572.390,90 € de recettes directes, hors redevances, décomposées comme suit :

	Année 2020	**Année 2021**
- Ventes d'eau aux abonnés	2 399 823.86 €	2 730 806.13 €
- Autres ventes d'eau	214 842.00 €	239 904.92 €
- Travaux et services facturés aux usagers	136 187.14 €	114 816.88 €

2.2 LES TRAVAUX

Travaux d'investissement réalisés en 2021 :

	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12/2021
- Immobilisations corporelles	70 482,35 €	17 943,06 €
- Travaux sur stations captages opération 11		12 434,57 €
- Travaux sur réseaux opération 12	584 172,95 €	582 729,80 €
- Travaux sur réservoirs opération 14	13 448,20 €	22 804,59 €
- Travaux sur bâtiments opération 16	10 787,37 €	35 300,00 €
- Périmètres de protection opération 17	36,00 €	2 260,00 €
- Travaux Massat opération 23	164 946,50 €	19 520,19 €
- Travaux Montagagne opération 24	- €	673,00 €
- Travaux Montels opération 25	- €	7 300,00 €
- Travaux Quai du Gravier Saint Girons opération 29	8 212,46 €	
- Travaux station Sengouagneich opération 50	37 575,17 €	
- Travaux appel à projets fuites opération 51	79 689,80 €	
- Travaux appel à projets fuites opération 52	159 464,55 €	
- Travaux appel à projets qualité opération 53	152 092,82 €	
Divers	93 209,96 €	16 351,68 €
TOTAL	**1 374 118,13 €**	**717 316,89 €**

Travaux en régie (qui ne sont pas intégrés aux précédentes opérations et qui sont essentiellement relatifs aux travaux sur stations et au renouvellement des canalisations vétustes) : 799 674.07 €HT

Engagements reportés au 31-12- 2021 (travaux sur réseaux : Chantiers en cours) : **717 316.89 €**

2.3 LA DETTE

Au 1er Janvier 2018, l'endettement du Syndicat des Eaux du Couserans et des 11 communes intégrées se sont additionnés.

On peut constater que l'endettement global du service reste faible, avec un ratio de 110 €/abonné. (Voir état de la dette annexe n°4)

Indicateur P153.2 : Durée d'extinction de la dette : 1.99 ans.

La capacité de désendettement est bonne.

	Année 2020	**Année 2021**
Dette au 1er janvier :	**1 902 822,02 €**	**1 793 088,34 €**
Dette au 31 décembre :	**1 793 088,34 €**	**1 682 792,27 €**
	Année 2020	**Année 2020**
Annuité versée dans l'année :	**146 067,68 €**	**141 511,54 €**
- dont amortissement :	**109 733,68 €**	**110 296,07 €**
- dont intérêts :	**36 334,00 €**	**31 215,47 €**

PARTIE 3 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A- LES INDICATEURS TECHNIQUES

1- GENERALITES

Le Service des Eaux gère 15 stations de traitement situées à Saint-Lizier, Caumont, Bethmale, Prat, Montjoie, Moulis, Sainte-Croix Volvestre, Massat, Fabas, Rimont (2 sites), Soueix, Sentein, Lacave et Antras. La capacité totale de traitement de ces ouvrages s'élève à 25.130 équivalents – Habitants (EH).

En 2021, vingt et une communes sont desservies au moins partiellement en assainissement collectif.

L'ensemble des ouvrages d'assainissement - stations et réseaux est géré en régie directe par le Service des Eaux du Couserans.

Des zonages d'assainissement ont été réalisés et validés par délibération approuvant le zonage d'assainissement après enquête publique sur la totalité des communes adhérentes au Service des Eaux, exceptées Le Port et Antras dont nous ne disposons pas des études (Antras) ou qui restent à terminer (Le Port).

En s'appuyant sur les résultats de ces études, chaque commune a défini sur les différentes zones urbanisées ou urbanisables, le type d'assainissement à prévoir, collectif ou autonome, en fonction de l'aptitude des sols et du niveau d'urbanisation.

Sur les 51 communes, 36 communes ont choisi de traiter une partie de leur territoire en assainissement collectif (les zones les plus denses) et 15 communes ont choisi de traiter tout leur territoire en assainissement non collectif.

Les travaux à engager sur les communes du Service sont considérables.

La volonté du Service est de réaliser ces travaux, mais ils restent conditionnés par l'avis de financeurs (Agence de l'Eau, Conseil Départemental), et par l'application des nouveaux contextes réglementaires.

Selon le souhait de l'ensemble des partenaires et financeurs, le schéma directeur de l'assainissement collectif a été réalisé en 2011 pour hiérarchiser les différents travaux.

Il regroupe 2 parties : le déploiement des systèmes d'assainissement sur les communes non encore dotées et l'amélioration des systèmes d'assainissement existants.

Pour ce qui concerne la première partie, le schéma directeur regroupe 34 projets classés sur les bases objectives de la clé de hiérarchisation. Le classement sera revu chaque année en fonction des modifications de contexte qui pourront impacter la notation, comme par exemple, la pose coordonnée de réseaux d'eaux pluviales qui permettra d'abaisser le coût du projet assainissement, et par voie de conséquence améliorera sa notation dans le classement des projets.

2- ETAT DE L'ASSAINISSEMENT DANS LES COMMUNES

2.1 GESTION DES ABONNES

Indicateur P201.0 : Nombre d'habitants desservis : 13828

Indicateur P202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels : 9

Indicateur P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées 46%

Indicateur P251.1 : Débordements d'effluents chez les usagers : 0.15 pour 1000 abonnés

Indicateur P258.1 : Taux de réclamations : 0.15 pour 1000 abonnés

Indicateur P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau : 9.9

Indicateur P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées : 40

En considérant les sommes impayées sur les factures émises en 2020, le taux d'impayés est de 3.50 % (Indicateur P257.0).

Les volumes consommés, sur des bases comparables, sont en hausse par rapport à l'année 2020, mais ces chiffres sont à considérer avec du recul. En effet, la période COVID qui a débuté en Mars 2020 a eu 2 conséquences : Les personnes confinées ont eu des comportements de consommation différents avec plutôt une tendance à une consommation supérieure d'eau potable. Par ailleurs, la période COVID nous a contraint à établir des estimatifs pour l'année 2020 (limitation des contacts du releveur) et ces estimatifs sont souvent prudents, c'est –à-dire minorants. Aussi lorsque les relèves réelles ont pu être réalisées en 2021, il y a eu un effet « rattrapage » de cette sous-évaluation en 2020.

2.2 STATIONS DE TRAITEMENT ET COLLECTE

- La station de traitement de St-Lizier, construite en 1991, traite les eaux usées :

- des communes de St-Lizier, St-Girons, Eycheil, Gajan et Montjoie en partie

- de la totalité de la ZI hormis la fromagerie Faup. Ce réseau apporte d'importantes charges polluantes.
- du bourg de Lorp depuis juillet 2002. Ce réseau unitaire de collecte apporte d'importantes quantités d'eaux claires parasites.

Les postes principaux ont été équipés d'une mesure des débits by-passés et la station a été équipée d'un pluviomètre à auget basculant pour mesurer précisément la pluviométrie, dans le cadre de l'autosurveillance règlementaire.

Des actions ont été menées pour réduire les problèmes liés aux surdébits sur la station, en modifiant le point de by-pass sur la station et en équipant le poste principal de Saint Lizier de variateurs de vitesse, et mieux tamponner ainsi les à-coups hydrauliques. Les actions pour réduire les surdébits restent toutefois à compléter.

Des travaux ont été réalisés en 2021:

- ✓ L'amélioration du contrôle de commande de la station de traitement des eaux usées et du poste de relèvement principal de Saint Lizier, par le remplacement des armoires électriques et la mise en œuvre de télécommunication entre ouvrages afin d'optimiser et mieux réguler les arrivées d'eaux usées à la station de Saint Lizier.

Par ailleurs une étude a été poursuivie en 2021 :

- ✓ L'étude de qualification du système d'assainissement de Saint Lizier et des actions correctives associées, qui consiste en un diagnostic de l'ensemble du réseau de collecte arrivant à la station de Saint Lizier afin de déterminer un programme de travaux qui amélioreront qualitativement et quantitativement les effluents entrant.

- La station de traitement de Caumont, mise en service en 1995, traite les eaux usées :

- de la fromagerie Faup
- des villages de Caumont, Mercenac et Taurignan Castet

La station a été rénovée en 2017 (Optimisation des prétraitements et de l'aération).

- La station de Bethmale, construite en 1996, épure les eaux usées des fromageries Bamalou et La Core (partie affinage), et de quelques abonnés domestiques, la desserte des hameaux de Ayet et Samortein restant à effectuer.

  Une étude en partenariat avec la fromagerie Bamalou a été réalisée en 2020 afin de réguler les rejets et d'améliorer le traitement du phosphore pour limiter l'impact sur le Balamet.
  Le Service des Eaux du Couserans a engagé des travaux d'une part sur la station pour améliorer le process de traitement et d'autre part sur le réseau pour collecter les rejets des hameaux de Ayet et Samortein.
  L'industriel Bamalou s'est engagé à réaliser des travaux pour réguler et limiter ses rejets avant fin 2023.
  L'agence l'Eau financera à la fois nos travaux et ceux de l'industriel.

- La station de Prat, construite en 1989, traite les eaux usées du village de Prat. La difficulté qui se confirme sur Prat, est la présence d'eaux claires parasites qui pénalise le fonctionnement du système. Les travaux de déviation de Prat ont nécessité le déplacement de certains ouvrages, dont le poste de relèvement qui est situé à l'entrée de la station (en 2014). A l'occasion de ces travaux, une mesure sur les débits écrêtés en tête de station a été mise en place. Le local électrique a lui aussi été déplacé et renouvelé.

  Un diagnostic du réseau a débuté en 2020 afin d'identifier les travaux nécessaires à l'amélioration des effluents entrant à la station.
  La mission de maîtrise d'œuvre a été lancée préalablement aux travaux d'assainissement sur le hameau de Bonrepaux. Le diagnostic du réseau en cours pourra indiquer si un raccordement du hameau de Bonrepaux est possible sur la station de Prat, sous réserve de corriger les défauts identifiés lors de ce diagnostic.

- La lagune de Montjoie, construite en 1993, dessert, en partie, les hameaux d'Audinac et de Bergerat, et la base de loisirs d'Audinac. Une bathymétrie de la lagune a été réalisée en 2021. Le problème porte davantage sur les dégâts occasionnés par les ragondins sur les berges des lagunes que sur l'accumulation de boues sur la première lagune.

- La lagune de Sainte-Croix Volvestre, construite en 1996, dessert le bourg de Sainte-Croix. La 3ème tranche de travaux a été achevée début 2004. Une bathymétrie de la lagune a été réalisée en 2021. Le problème porte davantage sur les dégâts occasionnés par les ragondins sur les berges des lagunes que sur l'accumulation de boues sur la première lagune.

- A Lacave, la station d'épuration, mise en service en 2000, dessert désormais le bourg, la 2ème tranche de travaux ayant été terminée au début de l'année 2004. L'étage de filtration de la station de Lacave a fait l'objet d'une réhabilitation qui s'est terminée début 2014.

- La station d'épuration de Fabas dessert le bourg de Fabas. La station initiale datait de 1969. Elle a été entièrement reconstruite en 2009 sur le principe d'une station de filtres plantés de roseaux à deux étages.

- La station de Soueix dessert uniquement le village de vacances du village, elle est constituée d'un système de filtration à sable.

- Deux stations desservent la commune de Rimont :

✓ La plus ancienne, datant de 1948, traite les eaux usées du bourg. Une première étape de travaux a été réalisée en 2010 - 2011. Elle fera l'objet d'une étude en 2021 pour sa réhabilitation complète.

✓ Une autre station a été mise en service en 2001 pour le hameau de Lasserre, mais son système de traitement reste relativement fragile. Une réflexion est engagée pour construire une nouvelle station qui serait en mesure de traiter les effluents des 2 stations.

- La station de Massat est constituée d'un filtre planté de roseaux à un étage. La principale difficulté est la quantité importante d'eau claire parasite collectée par le réseau unitaire.

- Les eaux usées de Cescau sont collectées sur le réseau communal, puis dirigées et traitées sur la station de traitement des effluents de la fromagerie de CAZALAS – LA CORE. Une convention liait la commune de Cescau et la fromagerie. Par le principe de représentation-substitution le Service des Eaux du Couserans assume cette convention qui reste valide. Une nouvelle convention a été débattue afin de prendre en compte l'évolution des charges et la réalité des coûts d'exploitation.

- La station de Sentein est constituée d'un filtre planté de roseaux à un étage, suivi d'une zone végétalisée. Le réseau de collecte est unitaire et apporte de nombreuses eaux claires parasites pénalisant le fonctionnement de la station.
  Sur les dernières années, les crues du Lez ont érodé les berges de la station, une étude a été menée en partenariat avec la police de l'eau et le Syndicat de rivière Salat Volp afin de consolider la berge. Les travaux ont été réalisés en 2020.

- La station d'Antras est constituée de fosses anaérobie et de filtres scepto-diffuseurs. Les fosses retiennent très peu de boues et les scepto-diffuseurs sont colmatés en raison d'introduction d'eau de pluie dans le réseau unitaire mais dont la recherche est rendue impossible en l'absence de regards de visite.

2.3 CAPACITE DE TRAITEMENT

STATION	Capacité nominale en EH	en DCO(k/j)	DB0 (kg/j)	MES	Volume (m^3/j)	Année de mise en service
ST LIZIER	**15 000**	1800	900	1350	2250	1990
CAUMONT	**4 000**	480	240	360	600	1993
PRAT	**1 500**	180	90	135	225	1990
BETHMALE	**1 000**	120	60	90	150	1995
MASSAT	**500**	60	30	45	75	2012
STE CROIX	**500**	60	30	45	75	1996
RIMONT	**350**	42	21	25	52	1948
MOULIS	**430**	52	26	39	65	2018
SENTEIN	**320**	38	19	29	48	2014
SOUEIX	**300**	36	18	20	60	2006
RIMONT LASSERRE	**120**	14	7	8	18	2001
FABAS	**190**	22	11	13	29	2009
MONTJOIE	**700**	84	42	63	140	1993
LACAVE	**120**	18	9	11	30	2000
ANTRAS	**100**	12	6	9	15	

2.4 EFFLUENTS TRAITES EN 2021

STATION	Volume 2017	Volume 2018	Volume 2019	Volume 2020	Volume 2021	Volume jour moyen	Remplissage		Rendement				
							volume	DBO	MES	DCO	DBO	NTK	Pt
St Lizier	551 495	668 195	520 677	548 012	606 835	1663	74%	90%	98%	96%	99%	94%	66%
Caumont	36 023	55 861	43 935	48 020	46 917	129	21%	50%	97%	96%	99%	95%	45%
Prat	22 630	105 302	61 502	202 764	54 933	151	67%	50%					
Bethmale	8 395	8 139	7 665	9 106	8 214	23	15%	10%					
Massat		52 560	35 770	45 018	33 909	93	124%	43%					
Ste Croix	8 030	8 556	13 103	20 130	23 163	63	85%	47%					
Rimont	9 125	11 862	11 862	66 246	66 246	181	348%	66%					
Moulis			8 395	8 395	8 395	23	36%	20%					
Sentein		12 519	12 519	34 550	34 550	94	197%	108%					
Soueix	3 650	3 650	2 920	2 920	16 425	45	75%	100%					
Rimont Lasserre	365	365	365	366	366	1	6%						
Fabas	10 950	10 950	10 950	10 950	10 950	30	103%						
Audinac	10 220	7 191	13 103	13 103	13 103	36	26%	40%					
Lacave	2 555	2 555	2 555	2 555	2 555	7	23%						
Antras													

L'autosurveillance est réalisée sur l'ensemble des stations, avec des fréquences différentes selon leur taille, conformément à la réglementation en vigueur. Les rejets sont donc suivis en continu par le personnel d'exploitation du Service avec un contrôle par le SATESE de l'Ariège (Service d'Assistance Technique en Epuration et Suivi des Eaux) et une prestation de service. Notre service effectue également des analyses sur les rejets de l'ensemble des stations.

Les résultats de ces analyses sont globalement satisfaisants.

La station de Saint Lizier fait l'objet de travaux de renouvellement régulier (classificateur à sables, convoyage des boues).

La station de traitement des eaux usées de Saint Lizier reçoit beaucoup d'eaux claires parasites et cela pénalise son fonctionnement. Des travaux de séparation des eaux sont à entreprendre sur le réseau. Ce travail sera long car il nécessite une coordination avec le réseau pluvial qui est de la compétence communale, mais il nécessite aussi des travaux de chaque particulier concerné, dans leur partie privative.

A cet effet, le Service des Eaux du Couserans a lancé une étude diagnostic pour identifier les zones géographiques impactantes et les origines de flux de charges organiques.

La station de Caumont reçoit les eaux usées des villages de Caumont, Mercenac et Taurignan Castet, mais aussi les eaux usées d'une fromagerie, qui représente 75% du flux de pollution traité par la station.

Une étude a été menée en 2015, en coordination avec l'industriel, pour préciser les améliorations à apporter pour éviter les pointes de charge pouvant être rejetées par l'industriel.

Les conclusions de cette étude indiquent que ces pointes peuvent être simplement éliminées par l'industriel, en maîtrisant ces pertes de lactosérum, que par ailleurs, il peut valoriser. Un nouvel arrêté de rejet a été établi en reprenant les préconisations de l'étude. Il encadre sur un plan juridique et financier les conditions d'acceptation du rejet de l'industriel sur la station de Caumont. Le nouvel arrêté a été signé en Avril 2017.

En 2021, des mesures ont été menées par l'industriel PILEJE afin de qualifier ses rejets. Des améliorations, en éliminant certains types de rejet, ont permis de baisser les charges polluantes reçues sur le réseau. Une réflexion globale est en cours avec le diagnostic lancé à l'échelle de l'ensemble du système d'assainissement.

Les rejets de la station sont bons. Cependant nous avons constaté un seul évènement avec un faible dépassement en charge en entrée station pour 2021. Des travaux d'amélioration du traitement ont également été conduits : mise en place de nouveaux prétraitements, optimisation du bassin d'aération.

La station de Prat reçoit beaucoup d'eaux claires parasites, ce qui pénalise son fonctionnement. Des travaux devront être entrepris sur le réseau suite au diagnostic de réseau en cours. Ce diagnostic statuera sur la possibilité de raccorder le hameau de Bonrepaux sur la station de Prat.

Les rejets de la station de Lacave ont été nettement améliorés, avec les travaux achevés en Janvier 2014. Son fonctionnement est stable.

Enfin, outre les travaux de création de réseaux et de nouvelles stations, le schéma directeur a la charge d'arbitrer l'ordre de traitement des différents travaux sur les stations existantes.

En 2015, les 5 premiers projets du schéma directeur ont été lancés.

Ces 5 projets ont été organisés en 3 marchés : Bethmale (les 2 hameaux d'Ayet et Samortein), Taurignan Castet et Mercenac, où il peut être imaginé une solution commune, et Moulis (centre bourg).

Tous les marchés ont été lancés et réalisés, excepté les travaux relatifs à Bethmale qui sont en cours de finalisation.

Les travaux de Moulis ont été coordonnés et réalisés en 2019 avec les travaux relatifs au pluvial et à la voirie, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune.

Après étude et validation des partenaires institutionnels, les travaux de Mercenac et Taurignan Castet se sont orientés vers un raccordement sur la station de Caumont, en précisant notamment l'encadrement des rejets de l'industriel cité plus haut par le biais de l'arrêté de rejet. La station de Caumont (4000 équivalents-habitants),

moyennant quelques aménagements, a pu recevoir valablement et traiter les effluents de la fromagerie Faup, des villages de Caumont, Mercenac et Taurignan-Castet. Ce dispositif permet de mener à une économie d'investissement mais aussi de fonctionnement.

Les travaux sur les villages de Mercenac et Taurignan Castet ont été menés en 2017.

Trois nouveaux projets ont été lancés en 2019, avec les marchés de maîtrise d'œuvre préalable aux travaux. Il s'agit des villages de : Montjoie, Lacourt et Bonrepaux. Ces 3 projets sont développés au sein d'une opération budgétée 2.5 M€HT.

Les marchés de maîtrise d'œuvre ont été attribués. Les AVP ont été réalisés. Les missions sont en cours. Les difficultés portent sur l'achat du foncier pour recevoir les stations sur les villages de Lacourt et Montjoie. Sur Bonrepaux, l'étude engagée en 2021 sur le réseau de Prat devrait permettre de libérer de la capacité en volume sur la station et permettre en conséquence de pouvoir raccorder les habitations de Bonrepaux sur la station de Prat.

En parallèle, l'étude du projet de Lasserre a été lancée, ainsi que la réhabilitation de la station de Rimont-village sont en cours.

Il apparaît qu'il est important que chaque commune puisse anticiper l'achat de foncier pour accueillir les stations de traitement des eaux usées respectives, même si l'emplacement de la station est susceptible d'évoluer au cours des différentes études. En effet, le fait de disposer d'une réserve foncière permettra de faciliter l'acquisition ou l'échange de terrain pour la station à créer.

2.5 PRODUCTION DE BOUES

Les boues issues des stations d'épuration sont centralisées sur les stations de Caumont et de Saint-Lizier qui possèdent une filière de traitement des boues. Ces boues liquides sont épaissies puis déshydratées sur filtre à bandes afin de les rendre pâteuses (siccité environ 13 % de matières sèches).

Ces boues sont valorisées directement par épandage ou après compostage sur une plate-forme située à Roquefort / Garonne (31).

Avant épandage ou compostage, des analyses et contrôles réguliers sont réalisés pour valider la conformité aux normes et l'absence de tout composé toxique ou métallique. Toutes les analyses effectuées sur les boues du Service des Eaux du Couserans ont été conformes aux normes en vigueur.

Indicateur P203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration :

Stations	**Stations de destination**	**Boues évacuées en m³ 2021**
Bethmale	Caumont	315
Prat	Caumont	150
Lacave	Caumont	48
Rimont Village	Saint-Lizier	67
Rimont Lasserre	Saint-Lizier	31
Soueix	Saint-Lizier	90,5
Montjoie en Couserans	Saint-Lizier	13
Sainte Croix Volvestre	Saint-Lizier	19,5

Les boues des « petites » stations (toutes sauf Saint Lizier et Caumont) sont déshydratées sur la station de Caumont et de Saint Lizier.

Indicateur P206.3 : Boues évacuées selon des filières conformes : 100%

Les quantités de boues traitées en compostage en 2021 sont :

- pour la station de Saint-Lizier : **181.8** tonnes de matières sèches

- pour la station de Caumont : **32.7** tonnes de matières sèches

Le contexte COVID a largement impacté notre activité.
Sur l'assainissement, la filière d'épandage agricole qui prenait en compte la majorité du volume de nos boues produites a été complètement stoppée depuis le début la pandémie (Mars 2020). Depuis cette date, notre seule filière est le compostage des boues, qui, si elle nous a permis de pouvoir continuer à fonctionner, a un impact budgétaire important et durable.

2.6 LE NOMBRE DE BRANCHEMENTS

Communes	abonnés assnt 2018	abonnés assnt 2019	abonnés assnt 2020	abonnés assnt 2021	volume assnt 2018	volume assnt 2019	volume assnt 2020	volume assnt 2021
Antras	72	69	68	68	1446 m3	1677 m3	1 519 m3	2 793 m3
Bethmale	10	10	10	10	7108 m3	9093 m3	8 710 m3	7 983 m3
Caumont	135	135	136	134	32163 m3	23896 m3	25 881 m3	32 620 m3
Cescau	109	114	112	113	7864 m3	5933 m3	4 901 m3	9 281 m3
Eycheil	218	222	220	222	15050 m3	13514 m3	14 523 m3	15 357 m3
Fabas	42	44	44	45	6023 m3	6223 m3	6 184 m3	6 092 m3
Gajan	47	50	51	54	3813 m3	3616 m3	3 670 m3	5 252 m3
Lacave	78	81	81	80	3888 m3	4468 m3	4 475 m3	4 698 m3
Lorp	498	504	506	509	76087 m3	69410 m3	66 163 m3	70 341 m3
Massat	280	281	278	281	18710 m3	18166 m3	16 205 m3	17 908 m3
Mercenac	55	55	55	55	1117 m3	2997 m3	3 011 m3	4 344 m3
Montjoie	147	152	152	153	17432 m3	15176 m3	13 729 m3	14 370 m3
Moulis	119	120	125	123	4091 m3	5329 m3	6 794 m3	8 365 m3
Prat Bx	361	368	368	377	27596 m3	28595 m3	28 504 m3	28 815 m3
Rimont	164	167	166	167	10841 m3	9989 m3	10 789 m3	11 156 m3
St Girons	3011	3049	3047	3052	307293 m3	287802 m3	278 091 m3	316 531 m3
St-Lizier	643	651	650	654	61618 m3	62923 m3	59 950 m3	62 315 m3
SteCroix	108	112	112	111	9837 m3	10901 m3	9 545 m3	10 290 m3
Sentein	177	176	173	174	4920 m3	3828 m3	4 008 m3	5 927 m3
Soueix	23	25	25	25	2533 m3	2449 m3	2 313 m3	2 468 m3
Taurignan Castet	40	40	40	40	1343 m3	1641 m3	1 405 m3	2 522 m3
TOTAL	**6337**	**6425**	**6419**	**6447**	**620773 m3**	**587626 m3**	**570 370 m3**	**639 428 m3**

Il convient de noter que ces chiffres n'englobent pas les gros consommateurs qui relèvent d'une convention de rejet avec le Service des Eaux, à savoir :

- l'hôpital « Jean Ibanès »
- l'abattoir du Couserans

La participation financière de ces établissements est basée sur le volume d'eau et la charge polluante rejetée.

Les volumes présentés ci-avant présentent une augmentation par rapport à 2020.

La tendance générale est toutefois à la baisse des volumes assainis sur plusieurs années, malgré l'augmentation du nombre d'abonnés.

B- LES INDICATEURS FINANCIERS

1 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

1.1 LA TARIFICATION

Sur les communes historiques du Syndicat des Eaux du Couserans, la tarification appliquée est de type binôme et comprend :

- *une part fixe* : abonnement pour l'accès au service : **68 € HT**
- *une part variable* : proportionnelle au volume d'eau consommée : **1,45 € HT/m3**

Les tarifs (part fixe et part variable), appliqués de façon identique pour tous les usagers, sont fixés en fin d'année, pour s'appliquer à la facturation de l'année suivante.

Les recettes provenant des ventes sont évaluées pour permettre de couvrir les charges du service et assurer l'équilibre du budget.

Sur les communes intégrées au 1er Janvier 2019, les tarifs, hors taxes, votés avant le 31/12/2017 ont été strictement conservés.

Tarifs communes nouvellement intégrées		
	Abonnement	Consommation
ANTRAS	36 € HT/An	0,46 € HT/m3
CESCAU	68 € HT/An	0,93 € HT/m3
MASSAT	68 € HT/An	0,93 € HT/m3
SENTEIN	54 € HT/An	0,70 € HT/m3

1.2 LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES

- *La redevance collecte* de l'Agence de l'Eau s'élève à **0.250 €/m3** 2021**.**

- *La TVA* : Une TVA de 10% s'applique sur la tarification de l'assainissement et le prélèvement obligatoire.

1.3 FACTURE TYPE POUR 120 M3

Indicateur D204.0 : Prix TTC du service au m3 pour 120m3 : 4.80 € TTC/m3.

Le coût global (eau + assainissement) pour une consommation d'eau de 120 m3 est détaillé en annexe n°3. Il atteint (pour ceux qui bénéficient du service de l'assainissement) sur l'année 2021 : **576.24 € TTC.**

2 - LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation portées au CA 2021 s'élèvent à 1 573 270.13 €, constitué de recettes directes hors redevances.

2.2 LES TRAVAUX

Travaux d'investissement réalisés en 2021

	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12/2019
- Travaux sur réseaux opération 11	93 222,07 €	4 726,50 €
-Etudes diverses opération 12	105 661,63 €	7 722,01 €
- Travaux sur réseaux opération 13	2 220,00 €	
- Travaux Quai du Gravier St Girons opération 17	15 118,39 €	
- Etide Diagnostic Prat opération 18	12 473,65 €	3 080,00 €
- Etudes Qualification St Lizier opération 19	22 250,00 €	72 550,00 €
- Travaux Assainissement tranche 2013 opération 50	11 928,49 €	
- Travaux Assainissement tranche 2017 opération 51	198 404,67 €	
- Divers	19 825,48 €	4 900,00 €
TOTAL	**481 104,38 €**	**92 978,51 €**

Travaux en régie (qui ne sont pas intégrés aux précédentes opérations et qui sont essentiellement relatifs aux travaux sur stations et postes de pompage) : 58 930.72 € HT

Restes à réaliser au 31-12- 2021 en dépenses **92 978.51 €HT**

2.3 LA DETTE

Indicateur P256.2 : Durée d'extinction de la dette : 1.1 an

La dette était très faible au niveau du Service des Eaux du Couserans, avant la création du service au sein de la Communauté de Communes. Malgré l'intégration des 11 nouvelles communes qui, pour certaines, avaient une dette, le niveau d'endettement du service est faible (de l'ordre de 56 € par abonné) et la capacité de désendettement est de moins de 2 ans (1.8 an).

	Année 2020	**Année 2021**
Dette au 1er janvier :	400 509,60 €	381 017,49 €
Dette au 31 décembre :	381 017,49 €	361 175,66 €
	Année 2020	**Année 2021**
Annuité versée dans l'année :	28 108,18 €	27 572,91 €
- dont amortissement :	19 492,11 €	19 841,83 €
- dont intérêts :	8 616,07 €	7 731,08 €

Le schéma directeur qui a été voté en 2011, représente un total de 17 millions d'euros dont 13 millions vont être consacrés au développement des systèmes d'assainissement collectifs sur les villages qui n'en sont pas encore dotés.

PARTIE 4 : ASSAINISSEMENT AUTONOME

A – LES INDICATEURS TECHNIQUES

1- GENERALITES

La Communauté de Communes Couserans Pyrénées, après délibération, a pris la compétence Eau et Assainissement en intégrant le Syndicat des Eaux du Couserans, ainsi que 11 communes qui assuraient le service en régie communale.

Historiquement le SPANC du Syndicat des Eaux du Couserans était composé de 41 communes (Arrêté Préfectoral du 23 décembre 2004).

Depuis le 1er janvier 2019, le SPANC du Service des Eaux du Couserans regroupe 51 communes (La commune haut garonnaise d'Escoulis n'en fait plus partie).

La Loi sur l'Eau n°92-3 du 3 janvier 1992 et ses différents textes d'application, ont renforcé la lutte contre la pollution afin de préserver la santé publique et la qualité des eaux superficielles et souterraines. Cette Loi a également redéfini le rôle des collectivités territoriales dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

En effet, la Loi sur l'Eau a souhaité revaloriser l'image de l'assainissement autonome en imposant de vérifier le bon entretien de l'installation, et en édictant des règles de conception précises des nouvelles installations en adéquation avec la nature et la configuration du terrain.

Les communes avaient l'obligation d'établir le zonage de l'assainissement délimitant les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement autonome. Il est à noter que la commune de Sentein et d'Engomer ont délibéré favorablement afin de valider leur zonage de l'assainissement après enquête publique. Les communes de Massat et de Montagagne ont cette procédure à réaliser.

Ce service a pour missions obligatoires :

- Pour les installations neuves (permis de construire ou réhabilitation), d'assurer le contrôle de conception et d'implantation du projet et le contrôle de bonne exécution des travaux, et ce conformément à l'arrêté du 7/03/2012 modifiant les arrêtés du 07/09/2009 qui fixent les modalités de ces contrôles et les prescriptions techniques applicables aux installations nouvelles. Ces arrêtés sont venus apporter des modifications règlementaires par rapport à ceux du 6 mai 1996. Ils ont d'une part, précisé les conditions d'exécution des missions du SPANC et d'autre part, ouvert la mise en œuvre à de nouvelles filières en donnant les modalités de validations de ces dernières. Il est à souligner que toute nouvelle filière, pour être reconnue comme règlementaire, devra être titulaire d'un agrément paru au Journal Officiel de la République.

- Pour les installations existantes, d'effectuer le diagnostic des dispositifs en place et de vérifier leur bon fonctionnement par le biais d'un contrôle périodique, selon l'arrêté du 27/04/2012 fixant les modalités du contrôle. Il est précisé,
  - en cas d'absence d'installation pour une habitation occupée, le propriétaire doit mettre en place une filière complète et réglementaire dans les meilleurs délais sous peine de mise en demeure ;
  - en cas d'absence d'installation pour une habitation vacante, le propriétaire doit mettre en place une filière complète et réglementaire dès occupation des lieux ;
  - en cas de non-conformité de l'installation et si elle représente un danger pour la sécurité des personnes (possibilité de contact avec tout ou partie des eaux usées), la mise en conformité doit être réalisée dans un délai de quatre ans à partir de la date du contrôle.

- Cas particuliers d'une habitation située dans une zone d'assainissement collectif futur :
L'application de la règlementation en vigueur reste obligatoire en matière de traitement des eaux usées : une filière d'assainissement non collectif doit permettre d'effectuer le traitement des effluents avant leur rejet au milieu superficiel, et ce, selon les possibilités de la surface disponible. De plus, le propriétaire est tenu de maintenir en bon état de fonctionnement ses ouvrages d'assainissement non collectif (attestation de vidange…).

- Cas particulier de la vente d'un bien immobilier :
Conformément à la loi portant l'engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 dite Grenelle 2, depuis le 1er janvier 2011, en application de l'article L 271-4 et L. 271-5 du code de la construction et de l'habitation, le vendeur d'un logement équipé d'une installation d'assainissement non collectif ou non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, doit fournir dans le dossier de diagnostic immobilier joint à tout acte (ou promesse) de vente, un document daté de moins de 3 ans délivré par le SPANC, informant l'acquéreur de l'état de l'installation.

Ce document est réalisé pour évaluer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement (article L2224-8 du CGCT). En l'absence de ce diagnostic (ou daté de plus de trois ans), un nouveau diagnostic doit être réalisé à la charge du propriétaire Loi grenelle 2 (Art. 160).
Ces articles précisent également qu'en cas de non-conformité de l'installation lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente.

Ces compétences de contrôles peuvent être déléguées à un établissement intercommunal, en l'occurrence ici, elles reviennent par délégation au Service des Eaux du Couserans, et ne peuvent être réalisées par une tierce personne. En revanche, le pouvoir de police du maire en matière de salubrité publique n'est pas transférable. Cela implique qu'il revient au maire de faire appliquer les mises en conformités nécessaires sur son territoire communal et de gérer les problèmes sanitaires qui peuvent survenir ponctuellement.

Indicateur D302.0 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif. : 109

2- LES ABONNES CONCERNES PAR CE SERVICE

Le service concerne environ 8000 abonnés, c'est-à-dire l'ensemble des habitations ou immeubles assimilés rejetant des eaux usées domestiques et qui ne sont pas raccordables à un réseau public d'assainissement.

Le détail de la répartition des abonnés par commune ainsi que la population desservie par le service figurent dans le tableau page suivante.

Indicateur D301.0 : Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public l'assainissement non collectif : Tableau ci-après

	NBRE Abonnement ANC	Nbre log rp INSEE 2019	Nbre log rs INSEE 2019	POP ANC	Ratio Nbre habitant / Nbre d'installation
ALOS	187	69	145	385	2
ANTRAS	0	43	40	0	0
ARRIEN EN BETHMALE	188	63	132	350	2
AUCAZEIN	87	34	44	133	2
BAGERT	42	22	13	60	1
BARJAC	26	17	10	67	3
BEDEILLE	49	36	13	95	2
BETCHAT	243	168	62	486	2
BETHMALE	174	53	138	305	2
CAUMONT	36	147	2	83	2
CAZAVET	143	105	42	290	2
CESCAU	17	68	62	37	2
CERIZOLS	87	66	16	181	2
CLERMONT	62	50	15	150	2
CONTRAZY	42	32	10	92	2
ENCOURTIECH	59	45	13	121	2
ENGOMER	249	143	62	442	2
ERP	102	69	51	230	2
EYCHEIL	85	254	38	185	2
FABAS	144	132	44	385	3
GAJAN	111	137	15	258	2
LACAVE	17	69	30	32	2
LACOURT	217	100	133	459	2
LASSERRE	162	101	46	376	2
LESCURE	257	218	34	596	2
LORP-SENTARAILLE	279	644	41	661	2
MASSAT	536	350	552	1101	2
MAUVEZIN-DE-PRAT	48	46	8	124	3
MAUVEZIN-DE-SAINTE-CROIX	26	20	2	51	2
MERCENAC	147	150	29	358	2
MERIGON	69	53	14	145	2
MONTAGAGNE	36	30	10	108	3
MONTARDIT	122	93	21	259	2
MONTEGUT-EN-COUSERANS	38	33	7	96	3
MONTELS	113	75	13	194	2
MONTESQUIEU-AVANTES	119	103	15	298	3
MONTGAUCH	79	59	14	155	2
MONTJOIE-EN-COUSERANS	461	508	82	957	2
MOULIS	451	376	165	922	2
LE PORT	376	92	301	705	2
PRAT-BONREPAUX	124	409	84	267	2
RIMONT	187	261	77	393	2
RIVERENERT	223	86	159	490	2
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	294	290	99	645	2
SAINT-GIRONS	263	3327	264	539	2
SAINT-LIZIER	127	596	113	297	2
SENTEIN	189	80	306	373	2
SOUEIX-ROGALLE	395	208	252	822	2
TAURIGNAN-CASTET	59	81	27	117	2
TAURIGNAN-VIEUX	131	101	14	246	2
TOURTOUSE	123	70	33	238	2
TOTAL	7801			16357	2

3- LE CONTROLE DE CONCEPTION ET D'IMPLANTATION OU CCI

Afin de traiter au mieux les demandes d'autorisations d'urbanisme, une procédure pour le dépôt des dossiers a été mise en place en 2005 avec les mairies et les services de la DDT, permettant la validation en amont du projet d'assainissement des pétitionnaires.

Compte tenu des nouvelles procédures d'instruction des autorisations d'urbanisme, il convient impérativement que les projets d'assainissement aient été validés par le Service des Eaux avant le dépôt du dossier de permis de construire, sinon celui-ci doit être déclaré incomplet par la commune. Ce contrôle réalisé par le SPANC constitue le « Contrôle Conception Implantation ».

A l'issue de ce premier contrôle, le particulier est redevable du montant de cette prestation.

Bilan d'activité sur l'année 2021

Nombre de « Contrôle Conception Implantation » validés en 2021
Indicateur P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

Commune	Nbre de CCI	Conformité
ALOS	2	2
ARRIEN-EN-BETHMALE	2	2
BARJAC	1	1
BEDEILLE	1	1
BETCHAT	3	3
CAZAVET	3	3
CERIZOLS	5	5
CESCAU	3	3
CLERMONT	1	1
ENCOURTIECH	2	2
ENGOMER	4	4
ERP	2	2
FABAS	2	2
GAJAN	4	4
LACAVE	1	1
LASSERRE	3	3
LE PORT	4	4
LESCURE	3	3
LORP-SENTARAILLE	5	5
MASSAT	6	6
MAUVEZIN-DE-SAINTE-CROIX	1	1
MERCENAC	2	2
MERIGON	1	1
MONTARDIT	5	5
MONTEGUT-EN-COUSERANS	2	2
MONTELS	4	4
MONTESQUIEU-AVANTES	1	1
MONTJOIE-EN-COUSERANS	10	10
MOULIS	10	10
PRAT-BONREPAUX	3	3
RIMONT	7	7
RIVERENERT	3	3
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	1	1
SAINT-GIRONS	3	3
SAINT-LIZIER	1	1
SENTEIN	5	5
SOUEIX-ROGALLE	9	9
TAURIGNAN-VIEUX	3	3
TOURTOUSE	3	3
Total	131	131

Répartition des filières choisies par les pétitionnaires dans les « Contrôle Conception Implantation » validés en 2021 :

Commune	Filière classique DTU 64.1	Filière agréée par filtre compact	Filière agréée par filtre planté	Filière agréée par Microstation (culture libre ou fixée)
ALOS	0	1	1	0
ARRIEN-EN-BETHMALE	0	1	1	0
BARJAC	0	0	1	0
BEDEILLE	0	1	0	0
BETCHAT	0	1	1	1
CAZAVET	0	3	0	0
CERIZOLS	0	1	2	2
CESCAU	0	0	3	0
CLERMONT	0	1	0	0
ENCOURTIECH	0	2	0	0
ENGOMER	0	2	2	0
ERP	0	1	1	0
FABAS	0	1	1	0
GAJAN	0	2	1	1
LACAVE	0	0	1	0
LASSERRE	1	1	1	0
LE PORT	0	2	1	1
LESCURE	1	2	0	0
LORP-SENTARAILLE	0	2	0	3
MASSAT	0	2	4	0
MAUVEZIN-DE-SAINTE-CROIX	0	1	0	0
MERCENAC	0	2	0	0
MERIGON	1	0	0	0
MONTARDIT	0	3	0	2
MONTEGUT-EN-COUSERANS	1	1	0	0
MONTELS	0	2	1	1
MONTESQUIEU-AVANTES	1	0	0	0
MONTJOIE-EN-COUSERANS	0	6	1	3
MOULIS	0	6	1	3
PRAT-BONREPAUX	0	1	0	2
RIMONT	0	3	3	1
RIVERENERT	0	2	1	0
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	0	0	1	0
SAINT-GIRONS	0	0	2	1
SAINT-LIZIER	0	1	0	0
SENTEIN	0	4	1	0
SOUEIX-ROGALLE	0	8	1	0
TAURIGNAN-VIEUX	0	3	0	0
TOURTOUSE	0	2	0	1
Total	5	71	33	22

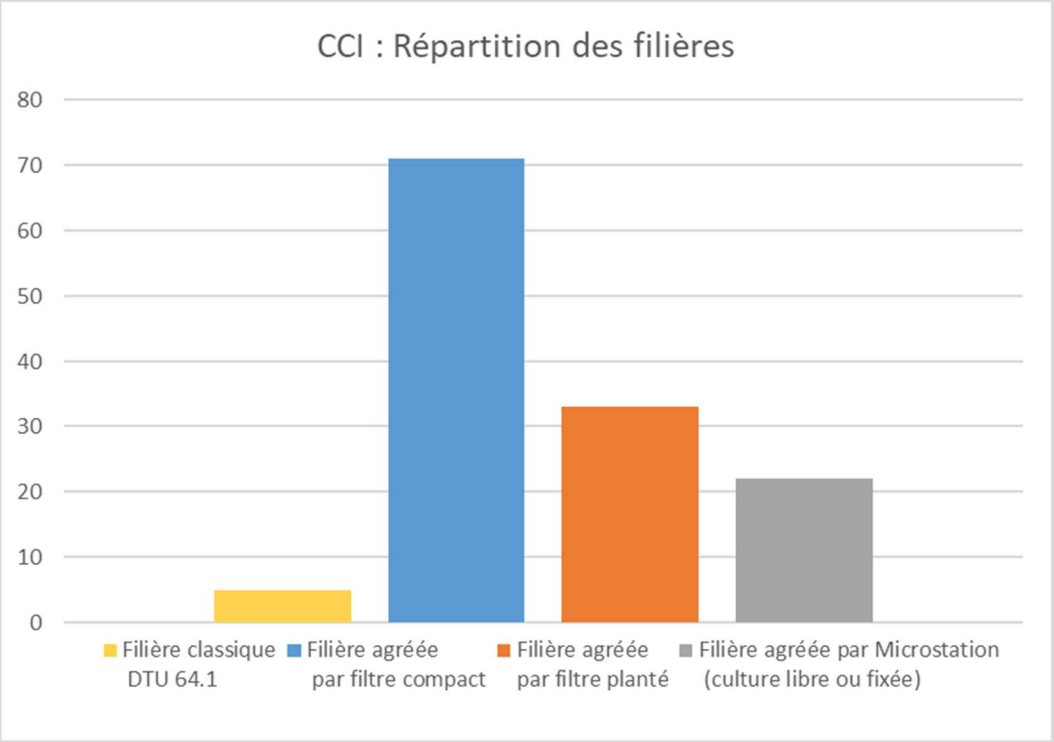

4- LE CONTROLE DE BONNE EXECUTION OU CBE

Lorsque le permis de construire est accepté, le SPANC doit être averti au moins une semaine en amont du démarrage du chantier de l'assainissement individuel afin de procéder dans les meilleures conditions possibles au Contrôle de Bonne Exécution des travaux avant recouvrement des ouvrages.

Ce contrôle permet d'attester l'adéquation de la filière posée avec le projet validé au niveau du Contrôle de Conception et d'Implantation (CCI) et la bonne exécution des travaux par rapport aux règles de l'art.

Cette visite de contrôle de terrain donne lieu à un rapport de « Contrôle de Bonne Exécution des ouvrages ANC» récapitulant l'ensemble de l'installation posée, ses caractéristiques techniques et l'état de la bonne exécution.

A l'issue de ce second contrôle, le particulier est redevable du montant de cette prestation.

Bilan d'activité sur l'année 2021

Nombre de « Contrôle Bonne Exécution » validés en 2021
Indicateur P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

Communes	Nbre de CBE	Conformité
CAZAVET	3	3
CERIZOLS	2	2
CLERMONT	1	1
ENCOURTIECH	1	1
ENGOMER	1	1
GAJAN	2	2
LE PORT	1	1
LESCURE	1	1
LORP-SENTARAILLE	4	4
MASSAT	1	1
MERCENAC	1	1
MONTARDIT	4	4
MONTJOIE-EN-COUSERANS	1	1
RIMONT	3	3
RIVERENERT	3	3
SAINT-LIZIER	2	2
SENTEIN	2	2
SOUEIX-ROGALLE	5	5
Total:	38	38

Répartition des filières installées et vérifiée par le SPANC lors des « Contrôle de Bonne Exécution » en 2021 :

Communes	Filière classique DTU 64.1	Filière agréée par filtre compact	Filière agréée par filtre planté	Filière agréée par Microstation (culture libre ou fixée)
CAZAVET	0	2	0	1
CERIZOLS	0	0	1	1
CLERMONT	0	1	0	0
ENCOURTIECH	0	1	0	0
ENGOMER	0	1	0	0
GAJAN	0	2	0	0
LE PORT	0	0	0	1
LESCURE	0	1	0	0
LORP-SENTARAILLE	0	2	0	2
MASSAT	0	0	1	0
MERCENAC	0	1	0	0
MONTARDIT	1	1	1	1
MONTJOIE-EN-COUSERANS	0	1	0	0
RIMONT	0	3	0	0
RIVERENERT	0	2	0	1
SAINT-LIZIER	0	1	1	0
SENTEIN	0	1	1	0
SOUEIX-ROGALLE	0	4	1	0
Total:	1	24	6	7

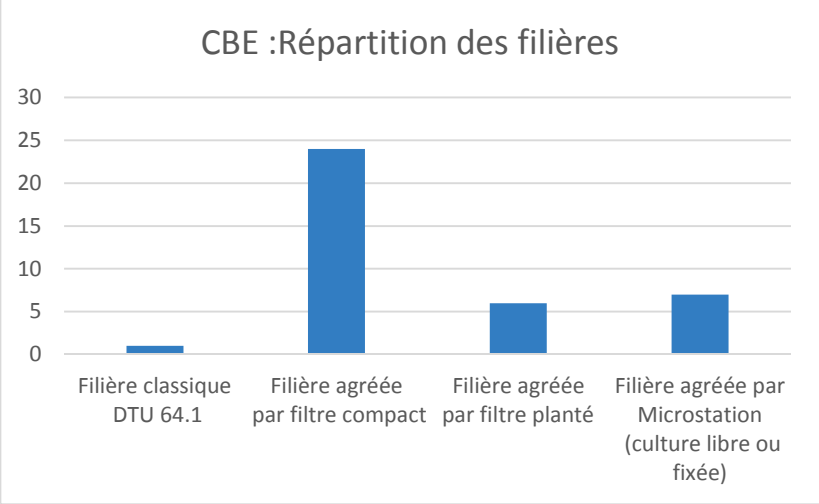

5 - LE CONTROLE PERIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN

Le SPANC réalise la mission et obligation de base qui pesait précédemment sur la commune, à savoir le contrôle des installations existantes pour vérifier leur bon fonctionnement.

Ce contrôle s'effectue dans un cadre règlementaire défini par des arrêtés ministériels.

Il est important de rappeler que le SPANC n'a pas de pouvoir coercitif. Nous nous efforçons, outre notre rôle de contrôle, d'apporter le maximum de conseils et d'aides aux propriétaires de ces installations d'ANC.

Bilan d'activité sur l'année 2021

Nombre de « Diagnostic de l'existant » réalisés en 2021

Il a été réalisé un total de 193 diagnostics dans le cadre de ventes immobilières sur l'ensemble des communes du Service des Eaux.

Communes	Diagnostics de l'existant réalisés dans le cadre des ventes	Diagnostics de l'existant réalisés dans le cadre des Campagnes	Total des diagnostics de l'existant
ALOS	2	0	2
AUCAZEIN	4	0	4
BETHMALE	1	0	1
BAGERT	3	0	3
BARJAC	1	0	1
BETCHAT	4	0	4
BETHMALE	3	0	3
CAZAVET	6	0	6
CERIZOLS	6	0	6
CLERMONT	3	0	3
ENCOURTIECH	1	0	1
ENGOMER	8	0	8
ERP	5	0	5
EYCHEIL	1	0	1
FABAS	10	0	10
LACOURT	7	0	7
LASSERRE	7	0	7
LESCURE	0	233	233
LE PORT	17	0	17
LORP-SENTARAILLE	10	0	10
MASSAT	16	0	16
MAUVEZIN-DE-PRAT	2	0	2
MERCENAC	1	0	1
MONTAGAGNE	1	0	1
MONTARDIT	4	0	4
MONTESQUIEU-AVANTES	1	0	1
MONTEGUT-EN-COUSERANS	1	0	1
MONTELS	5	0	5
MONTGAUCH	1	0	1
MONTJOIE-EN-COUSERANS	0	213	213
MOULIS	12	0	12
PRAT-BONREPAUX	3	0	3
RIMONT	3	0	3
RIVERENERT	3	0	3
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	11	0	11
SAINT-GIRONS	5	0	5
SAINT-LIZIER	4	0	4
SENTEIN	4	0	4
SOUEIX-ROGALLE	12	0	12
TAURIGNAN-CASTET	1	0	1
TAURIGNAN-VIEUX	4	0	4
TOURTOUSE	0	3	3
TOTAL	193	449	642

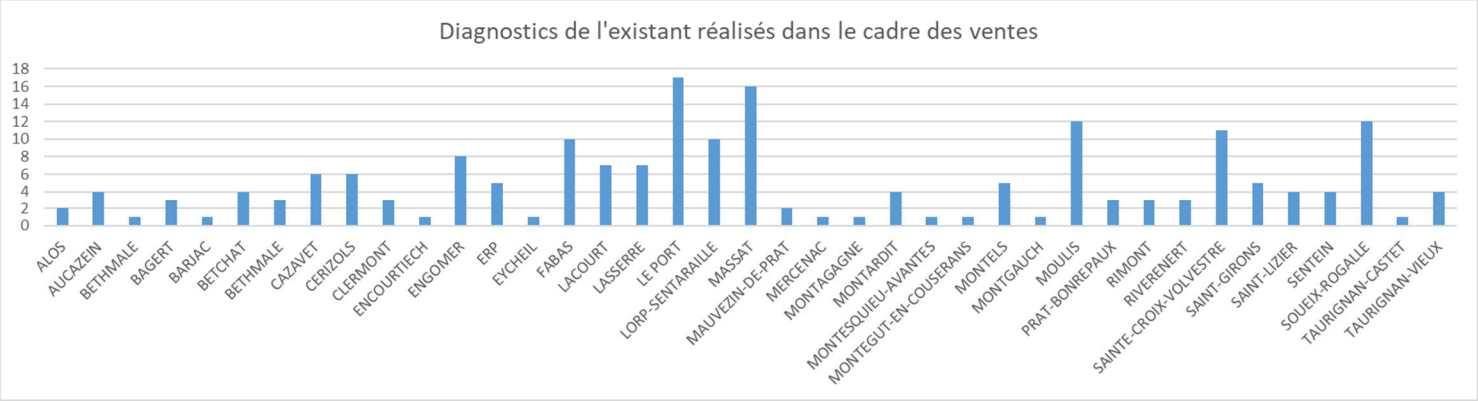
Diagnostics de l'existant réalisés dans le cadre des ventes
18
16
14
12
10
8
6
4
2
0
ALOS
AUCAZEIN
BETHMALE
BAGERT
BARJAC
BETCHAT
BETHMALE
CAZAVET
CERIZOLS
CLERMONT
ENCOURTIECH
ENGOMER
ERP
EYCHEIL
FABAS
LACOURT
LASSERRE
LE PORT
LORP-SENTARAILLE
MASSAT
MAUVEZIN-DE-PRAT
MERCENAC
MONTAGAGNE
MONTARDIT
MONTESQUIEU-AVANTES
MONTEGUT-EN-COUSERANS
MONTELS
MONTGAUCH
MOULIS
PRAT-BONREPAUX
RIMONT
RIVERENERT
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE
SAINT-GIRONS
SAINT-LIZIER
SENTEIN
SOUEIX-ROGALLE
TAURIGNAN-CASTET
TAURIGNAN-VIEUX

Indicateur P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

Indicateur P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif : 49.6 %

Commune	Installation non conforme présentant un risque pour la santé des personnes		Installation non conforme ne présentant pas un risque pour la santé des personnes		Absence de non-conformité		TOTAL
	Nombre d'installation	Pourcentage	Nombre d'installation	Pourcentage	Nombre d'installation	Pourcentage	
ALOS	140	67,3%	43	20,7%	25	12,0%	208
ARRIEN-EN-BETHMALE	6	60,0%	1	10,0%	3	30,0%	10
AUCAZEIN	2	40,0%	2	40,0%	1	20,0%	5
BAGERT	13	35,1%	20	54,1%	4	10,8%	37
BARJAC	12	52,2%	8	34,8%	3	13,0%	23
BEDEILLE	20	40,0%	25	50,0%	5	10,0%	50
BETCHAT	119	51,7%	78	33,9%	33	14,3%	230
BETHMALE	162	96,4%	4	2,4%	2	1,2%	168
CAUMONT	8	25,0%	23	71,9%	1	3,1%	32
CAZAVET	91	65,9%	36	26,1%	11	8,0%	138
CERIZOLS	47	56,0%	28	33,3%	9	10,7%	84
CESCAU	2	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	2
CLERMONT	32	54,2%	15	25,4%	12	20,3%	59
CONTRAZY	21	47,7%	14	31,8%	9	20,5%	44
ENCOURTIECH	41	67,2%	14	23,0%	6	9,8%	61
ENGOMER	19	65,5%	6	20,7%	4	13,8%	29
ERP	35	34,3%	56	54,9%	11	10,8%	102
EYCHEIL	39	47,6%	29	35,4%	14	17,1%	82
FABAS	73	51,0%	54	37,8%	16	11,2%	143
GAJAN	18	17,1%	53	50,5%	34	32,4%	105
LACAVE	9	50,0%	7	38,9%	2	11,1%	18
LACOURT	135	62,5%	60	27,8%	21	9,7%	216
LASSERRE	90	60,4%	39	26,2%	20	13,4%	149
LE PORT	25	75,8%	4	12,1%	4	12,1%	33
LESCURE	87	33,3%	127	48,7%	47	18,0%	261
LORP-SENTARAILLE	25	11,0%	160	70,5%	42	18,5%	227
MAUVEZIN-DE-PRAT	19	43,2%	17	38,6%	8	18,2%	44
MASSAT	19	48,7%	14	35,9%	6	15,4%	39
MAUVEZIN-DE-SAINTE-CROIX	8	27,6%	15	51,7%	6	20,7%	29
MERCENAC	118	61,8%	56	29,3%	17	8,9%	191
MERIGON	27	37,5%	31	43,1%	14	19,4%	72
MONTAGAGNE	2	66,7%	1	33,3%	0	0,0%	3
MONTARDIT	75	59,5%	37	29,4%	14	11,1%	126
MONTEGUT-EN-COUSERANS	13	33,3%	20	51,3%	6	15,4%	39
MONTELS	10	76,9%	1	7,7%	2	15,4%	13
MONTESQUIEU-AVANTES	57	48,7%	48	41,0%	12	10,3%	117
MONTGAUCH	46	59,0%	23	29,5%	9	11,5%	78
MONTJOIE-EN-COUSERANS	214	55,0%	132	33,9%	43	11,1%	389
MOULIS	289	52,0%	225	40,5%	42	7,6%	556
PRAT-BONREPAUX	29	27,1%	60	56,1%	18	16,8%	107
RIMONT	76	44,4%	65	38,0%	30	17,5%	171
RIVERNERT	112	48,7%	81	35,2%	37	16,1%	230
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	160	54,6%	88	30,0%	45	15,4%	293
SAINT-GIRONS	71	28,6%	149	60,1%	28	11,3%	248
SAINT-LIZIER	64	48,9%	56	42,7%	11	8,4%	131
SENTEIN	9	69,2%	3	23,1%	1	7,7%	13
SOUEIX-ROGALLE	200	52,9%	152	40,2%	26	6,9%	378
TAURIGNAN-CASTET	85	80,2%	8	7,5%	13	12,3%	106
TAURIGNAN-VIEUX	71	62,3%	31	27,2%	12	10,5%	114
TOURTOUSE	42	34,1%	55	44,7%	26	21,1%	123
Total	3087	50,4%	2274	37,1%	765	12,5%	6126

6 – BILAN DES ACTIONS DE SENSIBILISATION, INFORMATION/COMMUNICATION

- **CHARTE POUR UN ENTRETIEN DE QUALITE**

En juillet 2015 une « Charte pour un entretien de qualité des installations d'assainissement non collectif sur le Service des Eaux du Couserans » a été signée en association avec les hydrocureurs souhaitant adhérer à cette charte.
La charte constitue un guide de bonnes pratiques des acteurs de l'assainissement non collectif et formalise l'engagement de chacun. Elle est établie sur la base d'un socle réglementaire incontournable. En accord avec les vidangeurs, le Service des Eaux du Couserans récupère les bons de vidanges sur les opérations menées sur ses communes adhérentes et les archivent dans le dossier de l'abonné correspondant.

Miquel SARL	4 place du Baléjou 09 200 Saint-Girons	05 34 09 04 72 vidange.miquel@wanadoo.fr
Vidange Charouleau	69 Ter rue Jacquard 09300 Lavelanet	05 61 01 28 04 gestion@charouleau.fr
Metge Vidange	27 rue Aristide Berges 31270 Cugnaux	05 61 56 23 96 p.ferrier@metge-vidanges.com
AS Couserans Pompage	Périsses 09190 Lorp-Sentaraille	06 72 66 34 36 ascouseranspompage@hotmail.com

- **CAMPAGNE DE VIDANGE**

Comme chaque année, le SPANC a proposé aux 51 communes une campagne de vidanges. Pour cela un courrier est envoyé à l'ensemble des abonnés concernés par une installation ANC, sur lequel figurait la liste des vidangeurs chartés à la date d'envoi, ainsi qu'une période de vidange préférentielle, dans le but de rentabiliser les déplacements des vidangeurs et ainsi obtenir des tarifs avantageux.
Les abonnés se sont inscrits sur une liste mise à la disposition en mairie : le SPANC n'intervient pas dans l'aspect planning et commercial de la tournée, cela reste du ressort des particuliers, libres de s'organiser entre eux.

7 - ACTIVITE ANNEXE : INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME

Le SPANC est également en charge de l'instruction des documents d'urbanisme concernant les possibilités d'alimentation en eau potable et les possibilités en matière d'assainissement. Dans le tableau ci-dessous sont comptés : Certificat d'Urbanisme, Déclaration Préalable, Permis d'Aménager, Permis de construire en Assainissement Collectif.

communes	Nombre de réponses données
ALOS	3
ANTRAS	2
AUCAZEIN	1
BETCHAT	1
BETHMALE	2
CAUMONT	1
CAZAVET	1
CERIZOLS	1
CLERMONT	1
CONTRAZY	1
ENCOURTIECH	1
ENGOMER	2
EYCHEIL	2
FABAS	7
GAJAN	6
LACAVE	2
LASSERRE	4
LESCURE	1
LORP-SENTARAILLE	1
MASSAT	2
MERCENAC	1
MERIGON	1
MONTAGAGNE	1
MONTARDIT	1
MONTJOIE-EN-COUSERANS	5
MOULIS	12
PRAT-BONREPAUX	4
RIMONT	5
RIVERENERT	1
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	2
SAINT-GIRONS	37
SAINT-LIZIER	5
SENTEIN	2
TAURIGNAN-CASTET	1
TAURIGNAN-VIEUX	1
TOURTOUSE	1
Total	122

Soit un total de 122 dossiers sur les 51 communes adhérentes au Service des Eaux du Couserans, prestations réalisées sans redevance compensatoire.

A titre d'information, le travail pour l'instruction des Permis de Construire en Assainissement Non Collectif correspondent à l'instruction d'un Contrôle de Conception et d'Implantation, prestation dont le montant de la redevance correspond à celle d'un CCI.

8 - Evolution de l'activité du service du SPANC

	Nbre de CCI	Nbre de CBE	Nbre de diag VENTE
2013	41	13	60
2014	59	28	70
2015	105	58	43
2016	106	65	71
2017	112	58	84
2018	94	61	141
2019	104	36	151
2020	100	34	207
2021	131	38	193

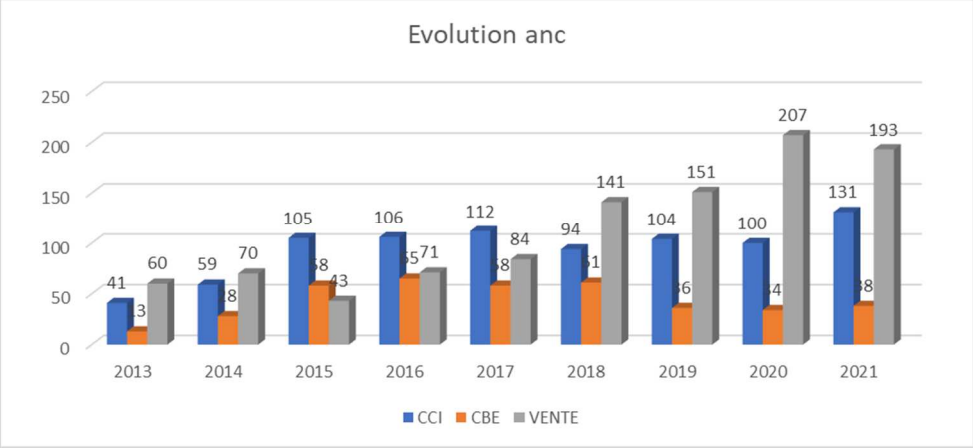

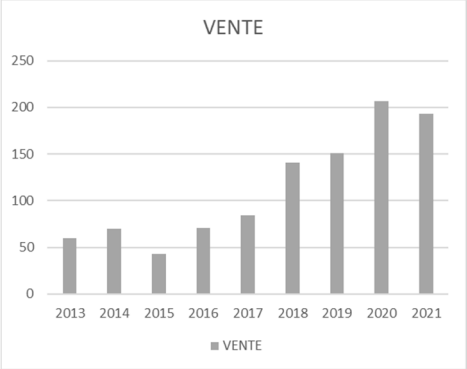

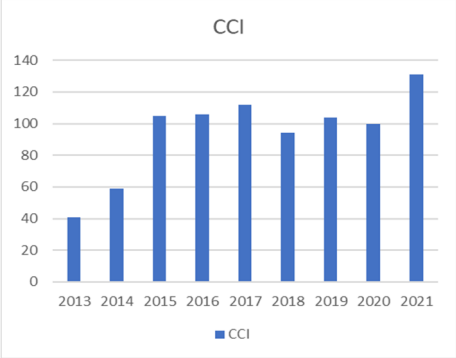

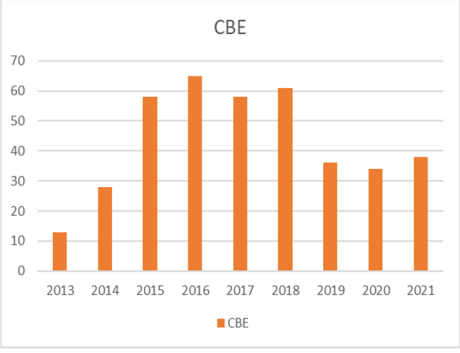

B – LES INDICATEURS FINANCIERS

1- LA TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL :

Installation nouvelle :

- Contrôle de conception et d'implantation (CCI) **110 € HT**

- Contrôle de bonne exécution (CBE) **60 € HT**

Soit un total de 170 € HT

Installation existante :

- Contrôle diagnostic des installations existantes à la demande (ventes…) **110 € HT**

- Contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes :
Abonnement de 13 € HT/an, soit **104€ HT sur 8 ans**, qui est la périodicité choisie pour ces contrôles, prélevé sur les factures d'eau, et un coût ponctuel pour les non-abonnés de **104€ HT**

PARTIE 5 : CONCLUSION

EAU POTABLE

Le Service des Eaux du Couserans s'est lancé en 2021 dans le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau potable (PGSSE), démarche promue par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Agence de l'eau.

Cette démarche structure toutes les actions de prévention dans le domaine de la distribution d'eau potable. Pour maîtriser démarche, avec certains aspects qui peuvent être complexes, il a été choisi de développer l'ensemble du processus sur 2 réseaux représentatifs de notre territoire ; un grand réseau, celui de Ladoux, qui alimente tout le bas Salat (dont l'hôpital du CHAC et la zone industrielle du Couserans à Lorp) et un petit réseau de montagne, celui d'Aucazein. La démarche sera ensuite déployée à l'ensemble des autres réseaux.

Sur un plan qualitatif, le bilan des analyses bactériologiques réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire est positif avec 95.10% d'analyses conformes (en amélioration notable de 2.5 points par rapport à 2020). Les travaux de rationalisation des ressources et le suivi de l'entretien des captages et traitement en sont les principales raison.

Sur un plan météorologique, l'année 2021 a été une année relativement sèche (pluviométrie de 11% inférieure à la moyenne des années 1981-2010). La recharge des nappes en automne 2021 a été relativement efficace.

Parallèlement, Les volumes consommés, sur des bases comparables, sont en hausse par rapport à l'année 2020, mais ces chiffres sont à considérer avec du recul.

En effet, la période COVID qui a débuté en Mars 2020 a eu 2 conséquences : Les personnes confinées ont eu des comportements de consommation différents avec plutôt une tendance à une consommation supérieure d'eau potable. Par ailleurs, la période COVID nous a contraint à établir des estimatifs de volumes consommés pour l'année 2020 (limitation des contacts du releveur) et ces estimatifs sont souvent prudents, c'est –à-dire minorants. Aussi lorsque les relèves réelles ont pu être réalisées en 2021, il y a eu un effet « rattrapage » de cette sous-évaluation en 2020.

La tendance de fond reste une tendance à la baisse des consommations, qui, outre les phénomènes météo ponctuels, peut s'expliquer par le développement d'appareils électroménagers moins consommateurs en eau et par la vigilance grandissante des abonnés sur leur consommation d'eau, soit par conviction environnementale, soit par précaution pécuniaire.

L'année 2021 a encore été marquée par la pandémie du COVID. La qualité et la continuité du service ont été maintenues sans faille par le Service des Eaux du Couserans.

Le nouvel impact de cette crise, combinée à d'autres facteurs du contexte mondial, est la disponibilité des produits et équipements mais aussi l'augmentation très nette de leur prix d'achat, ce qui impacte nécessairement nos coûts d'exploitation et d'investissement.

En matière d'investissement, l'enjeu principal, sur une structure dans un contexte rural et montagnard, reste la gestion patrimoniale avec le renouvellement des réseaux, qui pour beaucoup ont été posés dans la période d'après-guerre avec une large part de financement de l'Etat.

En 2021, l'effort a été poursuivi avec des travaux portant sur près de 7 000 m de réseau (74 km en 5 ans), ce qui nous conduit à un taux de renouvellement de réseau de 1.32% sur une période lissée de 5 ans, et qui nous place largement au-dessus des moyennes nationales et souligne que notre effort s'installe dans la durée.

Cette gestion patrimoniale, essentielle pour notre avenir, reste à maintenir sur les années futures pour rentrer dans un cycle de renouvellement perpétuel.

Sur un plan programmation, un travail de réflexion a été poursuivi en 2021 pour définir un cadre assurant à la fois visibilité et équité de traitement des communes sur l'ensemble du territoire. Des critères ont été élaborés et des indicateurs ont été construits pour quantifier les différents critères.

Relativement à la coopération avec les communes, une recherche de partenariat est à poursuivre avec les communes qui le souhaitent, via des conventions comme celles que nous avons déjà lancées, de façon à optimiser les interventions et le coût global du service.

En 2021, le règlement de service de l'eau potable a été modifié pour intégrer les dernières évolutions règlementaires et déployé de manière uniforme sur les 11 communes qui ont intégré le service en 2018.

L'endettement du service reste faible (110 € par abonné) et sa capacité de désendettement très bonne (inférieure à 2 ans).

En 2021, la convergence tarifaire a été initiée avec les 11 communes qui ont intégré le service en 2018.

L'équilibre financer du Service est favorable pour pouvoir soutenir une politique de gestion patrimoniale sur l'ensemble du territoire.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La pandémie du COVID 19 marque encore l'année 2021, avec notamment l'interdiction de pratiquer l'épandage agricole des boues d'épuration tel que nous pouvions le réaliser jusqu'en 2019. En 2021, l'ensemble des boues d'épuration produite ont été envoyées sur la filière compostage, ce qui impacte nettement notre coût d'exploitation.

Sur un plan météorologique, plusieurs évènements de fortes précipitations ont eu lieu et notamment le 10 Décembre. Cette augmentation de la fréquence d'évènements climatiques violents confirme la tendance du changement climatique.

Sur nos systèmes d'assainissement, même s'ils sont conçus sur un principe séparatif, une grande part d'eau pluviale rejoint, de façon indue, le réseau d'assainissement des eaux usées. Ce défaut conduit à générer des débordements des réseaux d'assainissement mais aussi des dysfonctionnements sur les stations de traitement des eaux usées qui ne sont pas conçues pour traiter de tels flux.

Plusieurs raisons peuvent en être la cause. Aussi un diagnostic de l'ensemble du système d'assainissement de Saint Lizier (qui collecte toute la zone agglomérée Saint girons, Saint Lizier, Lorp, Eycheil, Gajan et une partie de Montjoie) a été poursuivi en 2021 et ses conclusions sont prévues pour 2022. S'en suivra un programme d'investissement sur ce système d'assainissement.

Un autre diagnostic a également été lancé sur Prat, avec pour objectif de pouvoir raccorder le hameau de Bonrepaux sur la station de Prat, qui reçoit aujourd'hui beaucoup trop d'eau claire parasite. Ce diagnostic doit permettre d'identifier les points d'introduction d 'eau claire et de réaliser les travaux sur le réseau de Prat de façon à pouvoir raccorder les eaux usées de Bonrepaux sur la station existante de Prat.

Le Service des Eaux du Couserans dispose d'un schéma directeur d'assainissement qui permet de hiérarchiser les investissements selon une clé de choix objective et partagée avec les partenaires institutionnels. Le schéma directeur se base sur les zonages d'assainissement établis sur chaque commune.

La clé de choix s'appuie sur 5 paramètres : l'aspect salubrité publique, l'aspect environnemental, le coût, les possibilités des parcelles à pouvoir être dotées d'assainissement collectif, les perspectives de développement

d'urbanismes exprimées par la commune. Ces 5 paramètres sont pondérés et la liste ci-dessus présente les paramètres dans l'ordre de pondération décroissant. Ce choix de pondération avait fait l'objet d'un vote en 2011 et d'une validation de tous les partenaires institutionnels.

Une première phase regroupant les 5 premiers projets a été achevée, excepté le village de Bethmale, qui est en cours de réalisation, en incluant notamment le traitement du phosphore sur la station.

La seconde phase qui regroupe 3 villages (Lacourt, Montjoie et Bonrepaux) a été lancée avec les études de maîtrise d'œuvre. Un point d'attention particulier a été porté sur la coordination avec les communes de façon à entreprendre tous les travaux de manières conjointes (réseaux secs et humides, voirie et accessibilité) de façon à réduire les nuisances aux riverains mais aussi optimiser les dépenses de deniers publics.

Les travaux d'assainissement sur la commune de Lasserre ont également été amorcés avec comme objectif principal la coordination des travaux.

Les zonages des communes d'Engomer et de Le Port vont être respectivement modifié et achevé.

Sur un plan quantitatif, à périmètre constant, les volumes facturés en assainissement en 2021 sont en hausse par rapport à 2020, mais ces chiffres sont à considérer avec le même recul que pour les consommations d'eau potable.

La tendance structurelle reste à la baisse des assiettes sur plus de 10 ans.

Sur un plan qualitatif, les eaux traitées sont globalement de bonne qualité et respectent les normes de rejet, même si l'introduction d'eau de pluie perturbe les performances des systèmes.

Des investissements réguliers sont aussi réalisés sur nos stations, avec des renouvellements d'équipements et des réflexions sont menées pour optimiser les ouvrages. Un chantier notable a été engagé sur l'armoire électrique de la station Saint Lizier avec un automate et une amélioration de la gestion de l'aération et une optimisation des flux reçus par la station.

Il est à noter que la réponse aux demandes d'urbanisme (permis de construire, CU, certificats de raccordement) occupe une place de plus importante en terme de temps dévolu à ces tâches.

En 2021, le règlement de service de l'assainissement collectif a été modifié pour intégrer les dernières évolutions règlementaires et déployé de manière uniforme sur les 11 communes qui ont intégré le service en 2018.

Le coût du service reste globalement supérieur au coût moyen de l'assainissement sur le bassin Adour-Garonne.

Sur un plan financier, les investissements planifiés par l'intermédiaire du schéma directeur vont engendrer de lourdes dépenses. Le Service dispose d'une bonne assise financière qui va lui permettre de réaliser ces travaux planifiés.

L'endettement existant reste faible par ailleurs (56 € par abonné). La capacité de désendettement est très bonne (inférieure à 2 ans).

ASSAINISSEMENT AUTONOME

Le Service Public d'Assainissement Collectif (SPANC) du Service des Eaux du Couserans intervient pour un parc de 7801 installations en 2021

Le service poursuit sa mission sur le contrôle des installations neuves et le contrôle de l'existant.

Il est à rappeler que le SPANC n'a pas de pouvoir de Police (salubrité publique) qui reste détenu par le Maire. Nos techniciens interviennent en appui des communes avec un rôle technique de conseil en facilitant la médiation.

Le service intervient aussi sur les documents d'urbanisme (Certificat d'Urbanisme, déclaration de Travaux…), bien que cette activité ne soit pas rémunérée pour le Service.

Le contrôle sur les installations neuves reste sur un rythme supérieur à 2020 (qui était déjà en nette hausse par rapport aux années précédentes), avec 131 CCI (100 en 2020) et 38 CBE (34 en 2020).

Le diagnostic des installations existantes a nettement repris après l'année 2020, fortement marquée par la pandémie du COVID, où seuls les diagnostics liés aux ventes de biens, avaient pu être réalisés.

En 2021, 642 diagnostics d'installations existantes ont été réalisés, dont 193 dans le cadre de vente de biens immobiliers.

Le taux de conformité des installations d'ANC est de 49.6%, ce qui signifie que 50.4 % des installations sont classées comme présentant un risque pour la santé des personnes ou l'environnement.

En 2021, une réflexion a été engagée pour améliorer le taux de conformité des installations ANC, notamment dans le cadre de vente où la Loi indique que pour les installations présentant un risque pour la santé des personnes ou l'environnement, les nouveaux acheteurs disposent d'un an pour réaliser les travaux. Or, force est cependant de constater qu'une grande part des nouveaux acheteurs ne respectent pas cette obligation alors même que le prix d'achat du bien a souvent été négocié à la baisse pour prendre en compte cette non-conformité sur le bien.

A cet effet notamment et sur plusieurs autres domaines, en 2021, le règlement de service du service de l'assainissement non collectif a été complètement rebâti et voté en Conseil communautaire pour une application sur toutes les communes qui le compose.

Outre ses missions obligatoires, le Service poursuit des actions de soutien de bon entretien des installations avec une démarche novatrice de charte ouverte aux entreprises de vidange qui peut mener à une optimisation intéressante des tarifs pour les particuliers.

Site internet

Notre site internet http://www.eauxducouserans.com/ a été lancé en 2016.

Il apparaît très bien référencé sur les moteurs de recherche. Il permet de trouver grand nombre d'informations facilitant notamment les démarches administratives.

CONCLUSION GENERALE

En synthèse, les actions du Service des Eaux du Couserans sont structurées de la manière suivante :

Sur l'eau potable, 2 axes principaux se dégagent, l'un sur la qualité, l'autre sur la gestion patrimoniale. Maintenant que les 5 stations structurantes ont été complètement rénovées, la qualité se tourne désormais vers les petites ressources, avec des actions comme la mise en place des périmètres de protection, la rationalisation des ressources ou les dispositifs de désinfection. La démarche PGSSE (Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire de l'Eau potable) qui est une méthodologie préventive dans laquelle s'oriente le Service de Eaux du Couserans illustre bien cette volonté de prévention et d'anticipation sur la qualité de l'Eau.
Le second axe est la gestion patrimoniale, avec l'énorme enjeu que représente le renouvellement des réseaux constituant un effort, déjà engagé, qui doit s'inscrire dans le temps, mais aussi avec la réhabilitation des ouvrages tels que les réservoirs.

Concernant l'assainissement collectif, le schéma directeur se base sur des règles objectives et partagées. Il ordonnance les projets, avec d'une part la création de réseaux d'assainissement pour les communes non dotées et d'autre part, les investissements sur les ouvrages et réseaux existants.

Relativement à l'assainissement non collectif, l'enjeu est de maintenir un service de qualité répondant aux obligations règlementaires et en facilitant l'entretien et les démarches de nos abonnés équipés d'ANC.

Au sein de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées, le Service des Eaux du Couserans, bâti sur des bases financières saines, peut poursuivre d'offrir un service public de qualité et efficient, en s'appuyant sur la compétence et de l'implication de ses agents, tout en restant proche des préoccupations des communes.

ANNEXE N° 1 : Comparaison entre les tarifs du Service et les tarifs moyens en France

	Tarif 2018 Base de consommation annuelle 120 m3	
	Prix TTC de l'eau potable	Prix TTC de l'assainisssement
Service des Eaux du Couserans	2,20 €	2,49 €
Moyenne France données SISPEA	2,05 €	2,03 €

ANNEXE N° 2 : Factures types pour une consommation de 120 m³ : service de l'eau

Année 2020

EAU	Rubriques	Coût unitaire	Coût pour 120 m3	
	Service de l'eau :			
	Abonnement eau :	77	77,00	€
	Consommation eau :	0,99	118,80	€
	Prélèvements obligatoires :			
	Préservation des ressources :	0,15	18,00	€
	Redevance Pollution :	0,33	39,60	€
	TOTAL hors taxes		*253,40*	€
	TVA : 5,5 %		13,94	€
	TOTAL TTC		**267,34**	€uros

Année 2021

EAU	Rubriques	Coût unitaire	Coût pour 120 m3	
	Service de l'eau :			
	Abonnement eau :	79	79,00	€
	Consommation eau :	1,04	124,80	€
	Prélèvements obligatoires :			
	Préservation des ressources :	0,16	19,20	€
	Redevance Pollution :	0,33	39,60	€
	TOTAL hors taxes		*262,60*	€
	TVA : 5,5 %		14,44	€
	TOTAL TTC		**277,04**	€uros

ANNEXE N° 3 : Factures types pour une consommation de 120 m3 : eau + assainissement

Année 2020	Rubriques	Coût unitaire	Coût pour 120 m3	
EAU + ASSAINISSEMENT	Service de l'eau :			
	Abonnement eau :	77	77,00	€*
	Consommation eau :	0,99	118,80	€*
	Service de l'assainissement :			
	Abonnement assainissement :	68	68,00	€
	Consommation assainissement :	1,45	174,00	€
	Prélèvements obligatoires :			
	Pollution	0,33	39,60	€*
	Collecte	0,250	30,00	€
	Préservation des ressources :	0,15	18,00	€*
	TOTAL hors taxes		*525,40*	€
	TVA : 5,5 %*		*13,94*	€
	TVA : 10 %		27,20	€
	TOTAL TTC		**566,54**	€uros

Année 2021	Rubriques	Coût unitaire	Coût pour 120 m^3	
EAU + ASSAINISSEMENT	Service de l'eau :			
	Abonnement eau :	79	79,00	€*
	Consommation eau :	1,04	124,80	€*
	Service de l'assainissement :			
	Abonnement assainissement :	68	68,00	€
	Consommation assainissement :	1,45	174,00	€
	Prélèvements obligatoires :			
	Pollution	0,33	39,60	€*
	Collecte	0,250	30,00	€
	Préservation des ressources :	0,16	19,20	€*
	TOTAL hors taxes		*534,60*	€
	TVA : 5,5 %*		*14,44*	€
	TVA : 10 %		27,20	€
	TOTAL TTC		**576,24**	€uros

ANNEXE N° 4 : Etat de la dette 2021 – service de l'eau potable

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - Etat de la dette du 01/01/2021 au 31/12/2021

Code Emprunt	Objet	Preteur	Montant Initial du Contrat	Capital Total Restant Du Au 01/01/2021	Montant Total Capital Exercice 2021	Montant Total Interets Exercice 2021	Montant Total ICNE Exercice	Montant ICNE Exercice	Difference ICNE Exercice	Capital Total Restant Du Au 31/12/2021
P085Q9014PR	CREDIT AGRICOLE CA2009P085Q9014PR	CREDIT AGRICOLE SUD MEDITERRANEE	200 000,00 €	50 000,15 €	13 333,32 €	2 025,00 €	131,25 €	96,25 €	- 35,00 €	36 666,83 €
250095060	ADOUR 2006 250095060	AGENCE ADOUR GARONNE	67 077,00 €	4 471,80 €	4 471,80 €	- €	- €			- €
50852/5142252	Caisse Dépôts Reconstruction Station AEP - N°1366827	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	187 500,00 €	157 500,00 €	7 500,00 €	1 924,59 €	484,46 €	461,39 €	- 23,07 €	150 000,00 €
50852/5142253	Caisse Dépôts Reconstruction Station AEP - N°1366828	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	187 500,00 €	161 843,76 €	6 648,24 €	2 298,24 €	577,04 €	553,33 €	- 23,71 €	155 195,52 €
50851/5142254	Caisse Dépôts Réseaux Fuites - N°1366829	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	700 000,00 €	588 000,00 €	28 000,00 €	7 185,16 €	1 808,63 €	1 722,51 €	- 86,12 €	560 000,00 €
50851/5142255	Caisse Dépôts Réseaux Fuites - N°1366830	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	700 000,00 €	604 004,44 €	24 862,94 €	8 459,10 €	2 123,97 €	2 036,54 €	- 87,43 €	579 141,50 €
062934010PR	Reprise Emprunt Eau Potable Massat Bernède Réseau	Société CRCAM echéances préts	44 038,46 €	35 486,21 €	3 100,41 €	1 459,19 €	339,34 €	309,69 €	- 29,65 €	32 385,80 €
P052V8011PR	Reprise Emprunt Eau Potable Massat Rachat Court Terme	Société CRCAM echéances préts	16 063,55 €	8 615,11 €	2 733,59 €	428,18 €	340,80 €	219,23 €	- 121,57 €	5 881,52 €
4417	Reprise Emprunt Eau Potable Massat AEP	Société CRCAM echéances préts	51 395,47 €	44 313,45 €	2 584,99 €	2 019,73 €	120,39 €	113,46 €	- 6,93 €	41 728,46 €
P1C1YU016PR	Reprise Emprunt Eau Potable Massat Bezole	Société CRCAM echéances préts	53 791,06 €	50 027,32 €	1 388,56 €	2 549,88 €	150,29 €	146,12 €	- 4,17 €	48 638,76 €
P01V4R012PR-17	Reprise Emprunt Eau Potable Massat Bernède Réservoir	Société CRCAM echéances préts	30 874,52 €	25 016,23 €	2 103,02 €	950,62 €	609,98 €	558,70 €	- 51,28 €	22 913,21 €
4710650	Reprise Emprunt Eau Potable Sentein Cabanne Urets	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES	15 047,70 €	12 098,42 €	1 014,71 €	186,33 €	45,95 €	42,10 €	- 3,85 €	11 083,71 €
8215523-24	Reprise Emprunt Eau Potable Massat Distribution Cuves	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES	31 080,09 €	28 265,93 €	1 047,94 €	1 569,50 €	114,93 €	110,67 €	- 4,26 €	27 217,99 €
7778082	Reprise Emprunt Eau Potable Erp	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES	7 777,54 €	3 258,67 €	1 603,70 €	104,28 €	27,81 €	14,14 €	- 13,67 €	1 654,97 €
7135771	Reprise Emprunt Eau Potable Le-Port Interconnexion	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES	47 746,58 €	20 186,85 €	9 902,85 €	777,19 €	470,63 €	239,82 €	- 230,81 €	10 284,00 €
				1 793 088,34 €	110 296,07 €	31 936,99 €	7 345,47 €	6 623,95 €	- 721,52 €	1 682 792,27 €

ANNEXE N° 5 : Etat de la dette 2021 – service de l'assainissement

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - Etat de la dette du 01/01/2021 au 31/12/2021

Code Emprunt	Objet	Preteur	Montant Contrat	Capital Total Restant Du Au 01/01/2021	Montant Total Capital Exercice 2021	Montant Total Interets Exercice 2021	Montant Total ICNE Exercice 2021	Montant ICNE Exercice 2020	Difference ICNE Exercice 2021 et 2020	Capital Total Restant Du Au 31/12/2021
120 09 5198 01	ADOUR 2007 120 09 5198 01	AGENCE ADOUR GARONNE	30 639,70 €	4 085,38 €	2 042,64 €	- €	- €			2 042,74 €
120 09 5198 02	ADOUR 2007 120 09 5198 02	AGENCE ADOUR GARONNE	13 131,30 €	1 750,84 €	875,42 €	- €	- €			875,42 €
39846	Reprise Emprunt Assainissement Massat Maison Santé CA	Société CRCAM echéances prets	27 386,07 €	23 640,43 €	1 318,57 €	636,59 €	146,28 €	138,11 €	- 8,17 €	22 321,86 €
7604106	Reprise Emprunt Assainissement Cescau Réseau Transfert	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES	67 379,78 €	53 619,49 €	4 992,42 €	2 337,81 €	2 227,41 €	2 020,02 €	- 207,39 €	48 627,07 €
8435658	Reprise Emprunt Assainisement Sentein STEP	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES	31 609,53 €	24 349,47 €	2 625,30 €	962,98 €	156,05 €	139,23 €	- 16,82 €	21 724,17 €
5059653-26	Reprise Emprunt Assainissement Massat STEP	Etablissement CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	297 534,32 €	273 571,88 €	7 987,48 €	4 036,01 €	340,06 €	330,13 €	- 9,93 €	265 584,40 €
				381 017,49 €	**19 841,83 €**	**7 973,39 €**	**2 869,80 €**	**2 627,49 €**	**- 242,31 €**	**361 175,66 €**

ANNEXE N° 6 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1)

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
009000072	PLA D'ALLE	CAP	130	1	1	1	
009000272	LES CLOTS (LASTES)	CAP	7	1		1	
009000418	FALAT	CAP	1	1		1	
009000690	SOURCE DE SOUEL	CAP	1	1		1	
009002047	SEGOUGE PEY	CAP	2	1		1	
009003337	CAP DU CAROL	CAP	5	1		1	
009001801	SOURCES DE THUE	MCA	34	1		1	
009001825	GOUTTE D'AREOUS CAP DE SOUR	MCA	14	1		1	
009004127	SOURCES DE LA SERRE DE MOULIS	MCA	3	1		1	
009004141	AUBIET HAUT ET BAS	MCA	2	1		1	
009004145	MCA LA RIVIERE	MCA	10	1		1	
009004149	MCA LES ILES 2	MCA	3	1		1	
009004151	ARTIGUENARD	MCA	5	1		1	
009001499	USINE EAU POTABLE RILLE	TTP	1100	5		6	
009001511	USINE EAU POTABLE LA TOURASSE	TTP	1250	5		5	
009001512	USINE PRODUCTION SENGOUAGNET	TTP	3013	6		6	
009001521	PRODUCTION DE MASSAT	TTP	110	2		2	
009001529	UV GOUTTE ROUGE MONTELS	TTP	16	2		2	
009001545	USINE PRODUCTION LADOUX	TTP	2246	5		5	
009001546	USINE LASTOUASSES	TTP	240	2		2	
009001563	UV DE AURAC SERRES HT SEGOUGE	TTP	10	2		2	
009002035	UV ROGALLE	TTP	25	2	1	2	
009002066	UV PRODUCTION MOULIS VILLAGE	TTP	120	2		2	
009003333	PRODUCTION ARRIEN VILLARGEIN	TTP	14	2		2	
009003368	PRODUCTION SENTEIN VILLAGE	TTP	20	2		2	
009003369	PRODUCTION DU PONT	TTP	1	1		1	
009003371	PRODUCTION CESCAU	TTP	14	2		2	1
009003379	PRODUCTION FREYCHENDECH	TTP	5	1		1	
009003380	PRODUCTION D'ANGLADE	TTP	1	1		1	
009003381	PRODUCTION DE L'ASPE	TTP	2	1		1	
009003382	PRODUCTION MOURERE ROUGE	TTP	5	1		1	
009003388	PRODUCTION DE SOUEL	TTP	2	1		1	
009003389	PRODUCTION JOS	TTP	1	1		1	
009003391	PRODUCTION COL DE ROUX	TTP	3	1		1	
009003392	PRODUCTION PLAYRAS	TTP	4	1		1	
009003400	PRODUCTION LA PARADE	TTP	1	1		1	
009003403	PRODUCTION EYLIE BAS	TTP	2	1		1	
009003404	PRODUCTION EYLIE HAUT	TTP	3	1		1	1
009003418	PRODUCTION BORDES D'ALAS	TTP	1	1		1	
009003419	PRODUCTION ROUZES	TTP	1	1		1	
009003421	PRODUCTION D'AUCAZEIN	TTP	13	2		2	
009003443	PRODUCTION D'ANTRAS	TTP	12	2		2	
009003445	PRODUCTION D'ARET	TTP	8	1		1	
009003446	PRODUCTION DE TOURNAC	TTP	10	2		2	
009003447	PRODUCTION ECARTS DE TOURNAC	TTP	2	1		1	
009003481	PRODUCTION LA RIVIERE	TTP	3	1		1	

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
009003482	PRODUCTION LA PAUSE	TTP	20	2		2	
009003483	PRODUCTION MONTARNA	TTP	1	2		2	
009003484	PRODUCTION LA LAUZERE	TTP	1	1		1	
009003486	PRODUCTION LA CILLERE	TTP	2	1		1	
009003488	PRODUCTION NESTRI	TTP	2	1		1	
009003489	PRODUCTION ARTIGUENARD	TTP	2	1		1	1
009003521	PRODUCTION D'ARAUX	TTP	1	1		1	
009003526	PRODUCTION SERRELONGUE ERP	TTP	12	2		2	
009003528	PRODUCTION DES CLOTS LASTES	TTP	4	1		1	
009003545	PRODUCTION SEGOUGE LE PEY	TTP	1	1		1	
009003546	PRODUCTION BOURDENAC	TTP	1	1		1	
009003547	PRODUCTION DE COUMELEGE	TTP	1	1	1	1	
009003567	PRODUCTION COULIA MOUREOU	TTP	2	1		1	
009003570	PRODUCTION PEYREGUDE	TTP	1	1		1	
009003573	PRODUCTION CAROL	TTP	15	2		2	
009003574	PRODUCTION GOUTTE DE BOURILLOU	TTP	7	1		1	
009003615	PRODUCTION BARRAIL LAUZERE	TTP	2	1		1	
009003622	PRODUCTION LA SERRE	TTP	3	1		1	
009003624	PRODUCTION CAP DE SOUR	TTP	14	1		1	
009003628	PRODUCTION CAYCHOUNET	TTP	1	1		1	
009003630	PRODUCTION LES PASTES	TTP	2	1		1	
009003634	PRODUCTION PEYOU LA PALETADE	TTP	8	1		1	
009003635	PRODUCTION ENGOMER	TTP	43	2		3	
009003636	PRODUCTION TIQUET JAU	TTP	4	1		1	
009003637	PRODUCTION BALMAYNE	TTP	6	1		1	
009003638	PRODUCTION ASTIEN	TTP	45	2		2	
009003639	PRODUCTION BOATES	TTP	1	1		1	
009003640	PRODUCTION FALAT	TTP	1	1		1	
009003642	PRODUCTION VALLEE LIERS	TTP	30	2	1	2	
009003645	PRODUCTION LOUTREIN	TTP	6	1	1	1	
009003671	PRODUCTION MONTAGAGNE	TTP	12	2		2	
009003678	PRODUCTION LAS FORGUES	TTP	3	1	1	1	
009003681	PRODUCTION GARGARECH	TTP	2	1		1	
009003781	PRODUCTION ESPOU	TTP	2	1		1	
009003898	PRODCTION AYET SAMORTEIN	TTP	30	2		2	
009003944	PRODUCTION ARET ECARTS	TTP	1	1		1	
009003981	PRODUCTION LA MOUSSE	TTP	2	1		1	
009004115	PRODUCTION OURTRIGOUS ALES	TTP	5	1		1	
009000856	LA RIVIERE	UDI	11	3		3	
009000857	LA PAUSE ALOS VILLAGE	UDI	103	6		6	
009000858	MONTARNA	UDI	5	5		5	
009000859	LA LAUZERE	UDI	5	3		3	
009000860	LA CILLERE LA CAMPAGNE	UDI	9	3		3	
009000863	ANTRAS	UDI	64	6	1	6	
009000871	ARRIEN EN BETHMALE, VILLARGEIN	UDI	75	5		5	
009000872	TOURNAC	UDI	27	3		3	
009000873	ARET	UDI	43	4		4	
009000882	AUCAZEIN	UDI	56	5		5	

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
009000935	AYET SAMORTEIN	UDI	92	4		6	
009001015	CESCAU	UDI	87	6		6	
009001025	ASTIEN	UDI	30	3		3	
009001026	LOUTREIN	UDI	50	5		10	2
009001037	LASTES	UDI	33	3		3	
009001038	SERRELONGUE ERP LE VIGNAU	UDI	69	4		4	
009001041	ARAUX	UDI	4	3		3	
009001118	MASSAT ESQUEN	UDI	330	4		4	
009001120	VALLEE DE LIERS	UDI	145	8	2	8	
009001123	FALAT	UDI	0	3		3	
009001124	BOATES	UDI	0	3		3	
009001125	BALMAYNE	UDI	26	3		3	
009001126	TIQUET JAU	UDI	13	3		3	
009001127	PEYOU LA PALETADE BOUGAREYT	UDI	86	4		4	
009001128	LES PASTRES	UDI	7	3		3	
009001141	MONTAGAGNE	UDI	76	6		6	
009001149	MONTELS	UDI	150	4		4	
009001164	MOULIS LIQUE	UDI	419	8		8	
009001166	CAP DE SOUR LA TRAVERSE JUAN D'A	UDI	68	6	1	7	
009001168	LA SERRE (MOULIS)	UDI	8	3		3	
009001171	LE BARRAIL LA LAUZERE	UDI	8	3		3	
009001202	GOUTTE DE BOURILLOU LE PORT VILL	UDI	51	4		5	1
009001203	CAROL TRABIEYT SARTROU SALBIS AF	UDI	66	6		6	
009001208	PEYREGUDE MAMELOU	UDI	6	3		3	
009001212	COULIA MOUREOU	UDI	12	3		3	
009001231	LES ABERES	UDI	9	1		1	
009001234	LAS FORGUES PEGAROLES LAS CRABA	UDI	14	3		3	
009001237	GARGARECH	UDI	9	8	1	8	
009001312	SENTEIN VILLAGE	UDI	70	4		4	
009001313	FREYCHENDECH	UDI	2	3		3	
009001314	ANGLADE	UDI	1	4		4	
009001315	EYLIE HAUT	UDI	9	3		3	
009001316	MORERE ESTOUEOU H	UDI	9	3		3	
009001317	COL DE ROUX	UDI	1	4	1	4	
009001318	PLAYRAS BENCARECH BES D'ESPAGN	UDI	10	5	2	6	
009001319	MOURTIS SOUEL	UDI	5	3		3	
009001320	JOS CARRERE	UDI	2	3		3	
009001321	ROUZES	UDI	2	5	2	6	
009001322	LES BORDES D'ALAS	UDI	5	3		3	
009001323	LASPE	UDI	5	3		3	
009001324	LA PARADE	UDI	1	3		3	
009001325	LE PONT	UDI	1	4	1	4	
009001327	EYLIE BAS - COUJOUNES	UDI	10	3		3	

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
009001351	SOUEIX SAINT SERNIN ESCARRERES	UDI	234	5		5	
009001354	ROGALLE	UDI	213	6		6	
009001356	COUMELEGE	UDI	4	4		4	
009001357	ESCOTS	UDI	4	3		3	
009001358	AURAC SERRES SEGOUGE MAUVEZIN	UDI	50	4		4	
009001359	BOURDENAC HERMINET MATAPOUIL	UDI	4	4	2	4	
009001360	SEGOUGE LE PEY	UDI	0	3		3	
009001411	COUSERANS LA TOURASSE	UDI	5055	12		13	
009001412	COUSERANS LADOUX	UDI	4151	17		17	
009001413	COUSERANS LAS TOUASSES	UDI	895	7		7	
009001414	COUSERANS ALOS VERS FABAS	UDI	3115	40		43	
009001415	COUSERANS RILLE	UDI	1358	11		12	
009001417	COUSERANS ALOS VERS STE CROIX	UDI	1888	9		10	
009001418	COUSERANS ALOS-RILLE PANIFOUS	UDI	124	6	2	6	
009001420	LES CABESSES	UDI	9	3		3	
009002070	HAMEAU D'ESPOU	UDI	8	4		4	
009002117	CAYCHOUNET	UDI	0	4	1	4	
009002401	NESTRI PERTEGUET COUDOUGNAU	UDI	8	3		3	
009002402	ARTIGUENARD HT ET BS	UDI	9	3		3	
009003110	ECARTS DE TOURNAC - BOUCHE	UDI	21	4	1	4	
009003259	LES RAMES	UDI	5	3		3	
009003946	ECARTS ARET	UDI	4	3		3	
009003982	LA MOUSSE	UDI	8	3		3	
009004116	OURTRIGOUS LES ALES	UDI	22	8	2	8	
009005548	ENGOMER VILLAGE	UDI	217	2		2	
	Total			506	25	525	6
	Taux de conformité			95,1 %		98,9 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

ANNEXE N° 7 Indice d'avancement de la protection de la ressource (P108.3)

Code national	Nom du captage	Commune	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
009000033	LES ILES (LA PAUZE)	ALOS	1	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000034	MONTARNA	ALOS	1	N	EC	14/12/2004	30/03/2017	14/12/2004		50%
009000035	COURATE ARTIGUENARD (SENGOUA)	ALOS	2880	N	TE	17/03/2010	17/09/2008	15/12/2010	16/02/2012	60%
009000036	COURATE ESCRABIOUS (SENGOUAGN)	ALOS	2160	N	TE	17/03/2010	17/09/2008	15/12/2010	16/02/2012	60%
009000037	BOIS AUBIET HAUT (LA LAUZERE)	ALOS	1	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000041	GOUTTE ROUGE	ALZEN	16	O	TE	12/10/2009	30/11/2010	07/01/2015	09/03/2016	60%
009000054	CALOR OU CAUBET	ARRIEN-EN-BETHMALE	14	N	RV	22/11/2006	21/02/1966		02/10/1968	60%
009000055	SOURCE DE ROUDETS ESCALE	ARRIEN-EN-BETHMALE	5	N	EC	22/11/2006				20%
009000057	SOURCE DU PLAT	ARRIEN-EN-BETHMALE	14	O	TE	17/02/1991	31/05/1990	25/04/1991	19/06/1992	60%
009000072	PLA D'ALLE	AUCAZEIN	130	O	TE	15/02/2014	11/10/2010	04/03/2014	19/02/2015	60%
009000148	TOURM	BETHMALE	30	N	TE	02/08/2001	13/05/2008	22/11/2011	01/02/2012	60%
009000242	SOURCE HAUTE DE BIGOURET	CESCAU	9	O	TE	05/06/1998	12/11/1999	26/10/2004	16/02/2006	60%
009000244	CAMAITU GASTON	CESCAU	10	O	EC	26/04/2008	14/12/2018			40%
009000246	SOURCE BASSE DE BIGOURET	CESCAU	9	O	TE	05/06/1998	12/11/1999	26/10/2004	16/02/2006	60%
009000261	COUME LARA	ENGOMER	5	N	EC	26/04/2008	12/04/2009			40%
009000262	SOURCE D'ARTIGOUS 1 AVAL	ENGOMER	22	O	EC	26/04/2008	14/12/2018			40%
009000272	LES CLOTS (LASTES)	ERP	7	O	TE	08/11/2000	04/11/2003	10/09/2006	02/08/2007	60%
009000277	FOUNT DE LA GOUTE DE LA MOLE	ERP	10	O	TE	08/11/2000	20/02/1998	10/09/2006	02/08/2007	60%
009000294	FONT DE CAUDERES-CRABETTE N°3	ESPLAS-DE-SEROU	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000295	FONT DE NAUCS N°2	ESPLAS-DE-SEROU	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000296	CORTAL DE LA SAGNE N°4	ESPLAS-DE-SEROU	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000297	CORTAL DE PRADECH OUEST N°5	ESPLAS-DE-SEROU	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000298	CORTAL DE PRADECH EST N°6	ESPLAS-DE-SEROU	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000299	GOUTE DE LA BEZE N°1	ESPLAS-DE-SEROU	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000373	LA TOURASSE	LACOURT	1250	N	TE	10/02/2010	12/05/2008	10/01/2010	08/12/2010	60%
009000412	PRISES D'EAU INF SUP BOULAT	MASSAT	110	O	AB		21/08/1998			40%
009000418	FALAT	MASSAT	1	N	AB					0%
009000419	SAUT DE L'ISARD (BOATES)	MASSAT	1	N	AB		17/11/2017			40%
009000420	BALMAYNE	MASSAT	6	N	AB		21/08/1998			40%
009000421	REC D'ESQUEROU	MASSAT	4	N	EC	06/10/2006	21/08/1998			40%
009000445	BARAILLERE	MONTAGAGNE	12	N	EC	14/02/2006	30/03/2013			40%
009000477	GALY	MOULIS	60	O	TE	02/08/2001	12/05/2008	13/01/2009	20/07/2010	60%
009000478	BABOU (JUST)	MOULIS	60	N	TE	02/08/2001	12/05/2008	13/01/2009	20/07/2010	60%
009000480	GOUTTES D'AREOUS BAS	MOULIS	7	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000481	GOUTTES D'AREOUS HAUT	MOULIS	7	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000483	LA SERRE 1 AMONT	MOULIS	2	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000487	REMILLASSE	MOULIS	2160	N	TE	17/03/2010	17/09/2008	15/12/2010	09/02/2012	60%
009000539	LE CAROL	PORT (LE)	8	N	EC	26/12/2005	09/06/2012			40%
009000546	LA PEYREGUDE	PORT (LE)	1	N	EC	26/12/2005	12/06/2012			40%
009000549	COUSTELATS 1 OUEST	PORT (LE)	2	N	EC	26/12/2005	24/08/2007			40%
009000550	COULIA MOUREOU	PORT (LE)	3	N	EC	26/12/2005	12/09/2012			40%
009000578	LAS CRABARIOS	RIVERENERT	1	N	EC	15/12/2006	22/01/2019			40%
009000579	LAS FORGUES	RIVERENERT	3	N	EC	15/12/2006	22/01/2019			40%
009000592	SOURCE DE LADOUX	RIVERENERT	2246	N	TE	02/08/2001	12/05/2008	08/12/2008	20/07/2010	60%
009000593	MOURERES	RIVERENERT	74	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000594	LES GOUTETS N°1 CAPT. OUEST	RIVERENERT	74	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%

Code national	Nom du captage	Commune	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
009000595	LES GOUTETS 4 HAUT EST	RIVERENERT	25	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000596	POUMES AMONT	RIVERENERT	37	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000597	LA COURETTE 1 SUPERIEUR	RIVERENERT	25	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000598	GOUTTE D'EMBAUSSES	RIVERENERT	74	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000599	COURATE INFERIEUR	RIVERENERT	40	N	TE	28/03/2011	18/01/2011	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000681	ANDRAUD SENTEIN	SENTEIN	32	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000682	TUHE INFERIEUR (LE PONT)	SENTEIN	17	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000683	TUHE SUPERIEUR (LE PONT)	SENTEIN	17	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000684	CAPTAGE DE FREYCHENDECH	SENTEIN	2	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000685	SOURCE D'ANGLADE	SENTEIN	2	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000686	SCES BOIS ROUGE SUPERIEUR	SENTEIN	2	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000687	BAGERGUE (MOURERE ROUGE)	SENTEIN	2	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000688	SOURCE DU COL DE ROUX	SENTEIN	5	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000689	BELLE FONTAINE (PLAYRAS)	SENTEIN	4	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000690	SOURCE DE SOUEL	SENTEIN	1	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000691	SOURCE DU BOIS DE JOS	SENTEIN	2	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000692	SOURCE DE RITOU (ROUZES)	SENTEIN	2	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000693	SOURCE DES BORDES D'ALAS	SENTEIN	1	N	AB					0%
009000694	SOURCE DE L'ASPE GGES BERTRAND	SENTEIN	1	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000695	LAPARADE	SENTEIN	1	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000700	SOURCE DE SPAMOUL (EYLIE BAS)	SENTEIN	5	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000738	CLAMENT (ROGALLE)	SOUEIX-ROGALLE	30	N	EC	14/12/2004	24/04/2019	14/12/2004		50%
009000739	LAMPIOUL	SOUEIX-ROGALLE	1	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000742	COUMELEGE	SOUEIX-ROGALLE	1	N	EC	15/12/2006				20%
009000744	LAS PIENS PLANTACH	SOUEIX-ROGALLE	10	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000745	LAS PIENS FUSIAN	SOUEIX-ROGALLE	10	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000746	LAS PIENS ROUND LAGE	SOUEIX-ROGALLE	10	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009001898	LA CILLERE	ALOS	2	N	EC	15/12/2006				20%
009001899	FAUX LES PASTRES	MASSAT	2	N	EC	06/10/2006				20%
009002047	SEGOUGE PEY	SOUEIX-ROGALLE	2	N	EC	15/12/2006				20%
009002069	SOURCE DE REYGADES (HAUT)	LACOURT	2	N	EC	14/12/2004	24/04/2019	14/12/2004		50%
009002115	CAYCHOUNET	MASSAT	2	N	AB		21/08/1998			40%
009002399	PLA DE SERRE (NESTRI)	ALOS	2	N	EC	14/12/2004	03/05/2011	14/12/2004		50%
009002400	LAGRAVE	ALOS	5	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009002537	CLAUSACH	ERP	4	O	TE	08/11/2000	15/09/1999	10/09/2006	02/08/2007	60%
009003111	CHARLOUNG - ECARTS DE TOURNAC	ARRIEN-EN-BETHMALE	5	N	EC	22/11/2006				20%
009003177	SOURCE BOUSCAS	ANTRAS	12	O	TE	07/04/2002	13/11/2002	10/10/2004	13/10/2005	60%
009003256	PIOUZELS	MASSAT	2	N	EC	06/10/2006	17/11/2017			40%
009003309	GUIREL	MASSAT	1	N	EC	06/10/2006	17/11/2017			40%
009003310	LA JOURNALADE	MASSAT	15	N	EC	06/10/2006	17/11/2017			40%
009003337	CAP DU CAROL	PORT (LE)	5	N	EC	26/12/2005	27/09/2005			40%
009003338	LA MOUSSE	PORT (LE)	2	N	EC	26/12/2005	27/09/2005			40%
009003348	SCE BOIS ROUGE INFERIEURE	SENTEIN	1	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009003942	SOURCE DE OUEILLAROT	ARRIEN-EN-BETHMALE	1		EC	22/11/2006				20%
009003949	COUSTELATS 2 EST	PORT (LE)	1		EC		24/08/2007			40%
009004126	LA SERRE 2 AVAL	MOULIS	1		EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004130	LES GOUTETS 2 EST	RIVERENERT	25		TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009004131	LES GOUTETS 3 EST	RIVERENERT	25		TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009004134	POUMES AVAL	RIVERENERT	37		TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009004136	LA COURETTE 2 MEDIANE	RIVERENERT	25		TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009004137	LA COURETTE 3 INFERIEUR	RIVERENERT	25		TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009004140	BOIS AUBIET BAS (LA LAUZERE)	ALOS	1		EC					20%
009004143	LA RIVIERE	ALOS	5		EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004144	LA RIVIERE2 (MCA LA RIVIERE)	ALOS	5		EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004146	LES ILES ARRIVEE MCA1	ALOS	1		EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004147	LES ILES ARRIVEE MCA2	ALOS	1		EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004150	ARRIVEE MCA ARTIGUENARD	ALOS	1		EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004174	LE POUTX	MASSAT	15		EC		17/11/2017			40%
009004909	COURATE SUPERIEUR	RIVERENERT	34		TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009005038	SOURCE D'ARTIGOUS 2 AMONT	ENGOMER	23	O	EC	26/04/2008	14/12/2018			40%
	Indice consolidé /UGE								59,4 %	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

eau GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF..) et l'éventuelle TVA.

Au 1er janvier 2020, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³.
Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne. (Données SISPEA 2019)

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2015-1087 du 8 août 2015 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président·e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président·e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS - des réponses à vos questions : https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 254 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

- **0,10 €** de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés
- **2,00 €** de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés
- **65,90 €** de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
- **11,05 €** de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits
- **100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021**
- **1,75 €** de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs
- **2,50 €** de redevance de prélèvement payés par les irrigants
- **4,20 €** de redevance de prélèvement payés par les activités économiques
- **12,50 €** de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Adour-Garonne.

- **5,50 €** aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau
- **7,30 €** pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information)
- **34,40 €** aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales
- **9,40 €** aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture
- **100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021**
- **19,90 €** aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable
- **5,90 €** aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau
- **0,7 €** pour la coopération décentralisée
- **16,90 €** principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides)

Avec France Relance (État), l'agence a consacré 47,4 millions d'euros pour les investissements dans le domaine de l'eau.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...

- **6,1 MILLIONS DE M³** D'EAU ÉCONOMISÉE OU SUBSTITUÉE AU TRAVERS DES PROJETS AIDÉS
- NOMBRE DE SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT AIDÉS (SYSTÈMES ET RÉSEAUX) : **184**
- NOMBRE DE CAPTAGES PRIORITAIRES BÉNÉFICIANT D'UNE DÉMARCHE DE PLAN D'ACTIONS TERRITORIAL (PAT) MIS EN OEUVRE : **63**
- NOMBRE DE PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX : **886**
- NOMBRE DE KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS : **933**
- NOMBRE DE PROJETS DE TERRITOIRES OU DE DÉMARCHE CONCERTÉE POUR L'EAU : **12**
- NOMBRE D'HECTARES DE SURFACES DÉSIMPERMÉABILISÉES EN ZONES URBAINES EXISTANTES : **23,3**
- KG DE SUBSTANCES DANGEREUSES ÉLIMINÉES PAR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : **1 517**

*MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6000 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 313,7 millions d'euros d'aides.

60 % de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 60 Millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le 10 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.

www.eau-grandsudouest.fr

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions d'habitants,
30 % vivent en habitats épars.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
Siège
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements 12 • 30 • 46 • 48
et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr

Conception et réalisation : AELB/DIC - Adaptation AEAG Mai 2021
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, Istockphoto & Jean-Louis Aubert

Découvrez les podcasts

https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site
enimmersion-eau.fr